

L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec
The Institutionalization of the Social Sciences in Quebec
La institucionalización de ciencias sociales en Quebec

Marcel FOURNIER

Volume 5, Number 1, mai 1973

Les systèmes d'enseignement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001260ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001260ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

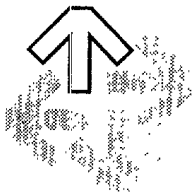
Cite this article

FOURNIER, M. (1973). L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec. *Sociologie et sociétés*, 5(1), 27–58. <https://doi.org/10.7202/001260ar>

Article abstract

The object of this article is the analysis of the foundation and the development of the School of Social Sciences at Laval University (Quebec) which, between the years 1940 and 1950, played a determining role in the process of institutionalizing these disciplines in Quebec. Particular attention is paid to the appearance of a group of permanent specialists, who tried to obtain social recognition of their intellectual and scientific activities and who adopted different strategies (imitation of a style of teaching, use of foreign personnel, alliance with other disciplines, support for social groups, etc.). The creation of such a group not only correlated with dispossessing those who were excluded from it, that is in the late 40's those with theological, philosophical or legal training, but also was accompanied by a redefinition of the functions which the different centers of power in the political division of labor fulfilled and by a redefinition of political work itself.

L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec



MARCEL FOURNIER

L'HISTOIRE D'UNE DISCIPLINE n'est, d'une certaine façon, que l'histoire des transformations de la fonction d'un système de production de biens symboliques particuliers (écrits, enseignements, etc.), qui sont corrélatives de la constitution progressive d'un « sous-champ » intellectuel, c'est-à-dire de l'autonomisation progressive du système de production, de circulation et de consommation de ces biens symboliques¹, processus qui se caractérise tout autant par la constitution d'un public de consommateurs virtuels de plus en plus étendu et d'un groupe plus nombreux et plus différencié de producteurs de ces biens, que par l'élaboration des normes qui définissent les conditions d'accès à la profession et d'appartenance au milieu. De ce fait, l'explicitation et la systématisation des principes d'une légitimité propre va de pair avec la constitution d'un sous-champ intellectuel : le degré d'autonomie d'un champ ou d'un des sous-systèmes de production savante se mesure à son pouvoir de définir lui-même les normes de sa production et les critères d'évaluation de ses produits.

Cette autonomie est, pour les sciences sociales comme pour d'autres disciplines, d'abord l'enjeu de luttes, puis elle devient, en fonction même des transformations de la position de ces disciplines dans le champ intellectuel, l'objet d'un des

1. A ce sujet : Pierre Bourdieu, *le Marché des biens symboliques*, Paris, Centre de sociologie européenne, 1970, 110 p.

principaux débats entre leurs membres. Pendant la période d'institutionnalisation de ces disciplines, c'est-à-dire d'acquisition d'une position hiérarchique élevée, par leur insertion dans le système universitaire, dans le champ intellectuel, il s'agit de leur conférer une légitimité culturelle et pour y parvenir l'on peut utiliser, le plus souvent inconsciemment ou semi-consciemment, des stratégies très diversifiées. Par exemple, les prises de position d'un Max Weber concernant la « neutralité axiologique » s'inscrivent dans une telle lutte et doivent être considérées comme une stratégie : dépendante à la fois de la position qu'occupent les sciences sociales dans le champ intellectuel, de celle qu'occupe l'université dans la structure des rapports sociaux et enfin de celle qu'occupe Weber lui-même, en tant que professeur et conseiller du gouvernement, dans cette structure, l'affirmation du primat de l'objectivité sur l'engagement idéologique est l'expression la plus spécifique de l'autonomie du champ sociologique et de sa prétention à détenir et à imposer les principes d'une légitimité proprement sociologique, tant dans l'ordre de la production que dans celui de la réception des œuvres sociologiques. Le court texte de Mauss, « Sociologie : objet et méthode », écrit en collaboration avec Fauconnet, illustre aussi cette préoccupation² : leur tâche est alors de différencier la sociologie par rapport à diverses disciplines voisines, en particulier la philosophie de l'histoire, l'économie et la psychologie, et de présenter une définition de l'objet propre, par exemple les « institutions » pour les durkheimiens, de la nouvelle discipline. Aux États-Unis, il n'en est guère autrement pour Summer, Ward, Small et Giddings, qui peuvent être considérés comme les pères de la sociologie dans ce pays : tantôt ils doivent se démarquer par rapport à certaines disciplines, tantôt ils doivent s'appuyer sur d'autres afin d'obtenir une légitimité culturelle.

Même une fois qu'une discipline telle la sociologie ou toute autre science sociale obtient un statut universitaire et qu'elle jouit d'une relative autonomie, le problème de l'autonomie n'en est pas pour autant résolu : paradoxalement, c'est au moment même où la sociologie acquiert un caractère plus professionnel, qu'une définition de la sociologie et aussi une théorie de la connaissance sociologique s'imposent et deviennent dominantes, que les sociologues s'interrogent et mettent en question la prétendue autonomie de leur discipline. Les analyses critiques d'abord de Lynd (1939), ensuite de Mills (1959), et enfin de Horowitz (1964) et de Gouldner (1970)³ en témoignent : celles-ci démontrent que périodiquement, c'est-à-dire à chaque phase du développement de la discipline, sont posés les problèmes de la relation entre engagement idéologique et objectivité scientifique, de la position de la sociologie et de toutes les sciences sociales dans la structure des rapports sociaux, de leurs fonctions, etc.⁴ Loin d'être négligées, ces

2. M. Mauss et P. Fauconnet, « Sociologie : objet et méthode » (1901), in Mauss (édit.), *Œuvres*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, t. 3, p. 139-177.

3. Ces analyses sont : R. Lynd, *Knowledge for What?*, Princeton, Princeton University Press, 1939 ; C. W. Mills, *The Sociological Imagination*, New York, Oxford University Press, 1959 ; I. L. Horowitz (édit.), *The New Sociology*, New York, Oxford University Press, 1964 ; A.Q. Gouldner, *The Coming Crisis of Western Sociology*, New York, Basic Books Inc., 1970.

4. Ce ne sont évidemment pas là les seuls problèmes qui constituent le contenu des débats et controverses entre sociologues ou anthropologues américains. Outre les diverses prises de positions concernant l'autonomie des sciences sociales, il y a aussi : les nombreuses attaques du structuro-fonctionnalisme et les luttes pour imposer des théories du « change-

questions sont, principalement depuis le scandale du « Projet Camelot » (1964), de la création de l'*American Sociologist* et de la naissance d'une *new sociology*, de plus en plus fréquemment formulées.

Au Canada et aussi au Québec, les chercheurs en sciences sociales semblent avoir abordé ces questions beaucoup plus rarement et avec beaucoup moins de vigueur. Il n'y a en fait que quelques chercheurs, le plus souvent des sociologues de langue française, qui soulèvent la question des relations entre science et société (et idéologie) et qui s'interrogent au sujet de l'autonomie des diverses sciences sociales. Pour la plupart, ces écrits, dont les plus importants sont ceux de Fernand Dumont, de Philippe Garigue, de Jean-Charles Falardeau, de Marcel Rioux et de Guy Rocher⁵, sont souvent théoriques et ne constituent pas, même s'ils fournissent de précieuses informations, les éléments d'une analyse systématique du développement des sciences sociales au Québec (et au Canada) et de leurs fonctions sociales. Cependant, il serait faux de croire, selon l'hypothèse de Vallee et Whyte⁶, que cette quasi-absence d'analyses ou de critiques des sciences sociales n'est que la conséquence d'une surabondance de travail, qui certes ne favorise guère une auto-analyse : cette quasi-absence ne peut s'expliquer que si l'on tient aussi compte des positions qu'occupent depuis leur naissance ces disciplines dans le champ intellectuel et donc dans la structure des rapports sociaux. Ce n'est, si l'on considère ce qui s'est passé aux États-Unis, que lorsqu'une discipline a acquis une certaine reconnaissance sociale, le plus souvent symbolisée par son insertion dans le système universitaire, et que s'est constitué un champ relativement plus autonome de production de recherches et d'ouvrages, qu'est soulevé le problème de l'autonomie : le débat se déroule alors principalement au sein même de la discipline (ex. : mise sur pied de groupes de discussion, création de revues, organisation de contre-congrès, etc.), entre collègues, certains cherchant, par l'introduction de la question, à contester la légitimité du capital social et culturel que d'autres ont accumulé au cours des luttes précédentes. Durant la phase d'institutionnalisation de leur discipline ou à un moment où celle-ci est l'objet de critiques venant de l'extérieur, les spécialistes ont objectivement intérêt à éviter tout débat

ment » et du « conflit » ; le « retour à la philosophie » ; l'utilisation d'une sociologie de la sociologie. Tous ces débats n'en demeurent pas moins étroitement liés les uns aux autres : à la critique d'un « paradigme » (ex. celui du « système ») correspond le plus souvent une définition du sociologue ou de l'anthropologue et de sa position dans la structure des rapports sociaux (cf. R.W. Friedrich, *A Sociology of Sociology*, New York, The Free Press, 1970).

5. Ces écrits sont : F. Dumont, « Les sciences de l'homme et le nouvel humanisme », *Cité libre*, octobre 1961, p. 5-12 ; « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », in F. Dumont et Y. Martin (édit.), *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962 ; « Idéologie et savoir historique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XXXV, n° 52, 1963 ; F. Dumont et G. Rocher, « Introduction à une sociologie du Canada français », *le Canada français : aujourd'hui et demain. Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français*, Paris, Librairie Fayard, 1961, p. 13-38 ; J.-Ch. Falardeau, *l'Essor des sciences sociales au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1964, 67 p. ; Ph. Garigue, « French Canada : A Case Study in Sociological Analysis », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. I, 1964, p. 186-193 ; M. Rioux, « Remarques sur la sociologie critique et la sociologie aseptique », *Sociologie et Sociétés*, vol. 1, n° 1, mai 1969, p. 53-69 ; G. Rocher, « L'avenir de la sociologie au Canada », in J.J. Loubser (édit.), *l'Avenir de la sociologie au Canada*, Montréal, Société canadienne de sociologie et d'anthropologie, novembre 1970, p. 14-29.

6. F. G. Vallee et D. R. Whyte, « Canadian Society : Trends and Perspectives », in B. R. Blishen et al. (édit.), *Canadian Society : Sociological Perspectives*, Toronto, Macmillan, 1968, p. 849.

qui risque d'affaiblir leur statut, et ce, d'autant plus que non seulement ils sont alors en discrédit auprès de nombreux intellectuels et universitaires qui craignent leur visée « impérialiste » (ou tout au moins qui ne désirent pas une redistribution des champs de compétence que provoque la naissance d'une nouvelle discipline), mais aussi qu'ils sont perçus avec méfiance par certaines fractions, habituellement les plus « conservatrices », de la classe dominante. Il apparaît évident que ceux-là mêmes qui luttent au cours des années 1920-1950 pour que les sciences sociales obtiennent au Québec un « droit de cité » dans les universités de langue française, ne peuvent pas, même s'ils jouissent du « privilège du retard historique », c'est-à-dire qu'ils tentent d'institutionnaliser des disciplines déjà solidement établies aux États-Unis, mettre en doute la légitimité culturelle de leurs disciplines et en dévoiler soit la faible autonomie, soit la faiblesse théorique et méthodologique : au contraire, il leur faut à la fois démontrer leur « sérieux » et prouver leur utilité sociale. C'est d'ailleurs ce qu'ils font, mais différemment selon les conjonctures, tantôt en s'appuyant sur des disciplines plus prestigieuses telle la philosophie (thomiste) ou le droit, tantôt en s'alliant à des groupes ou mouvements sociaux.

Dans le cadre de cet article ⁷, nous nous limiterons à l'analyse de la mise sur pied et du développement d'une seule École des sciences sociales, celle de l'Université Laval de Québec qui, entre les années 1940 et 1950, joue un rôle déterminant dans le processus d'institutionnalisation de ces disciplines au Québec. L'emploi qui sera fait du concept d'« institutionnalisation » est très voisin de celui qu'en font des auteurs tels Ben-David ⁸ et Clark ⁹ : nous accorderons en effet une attention particulière à l'apparition d'un corps de spécialistes permanents dont « la formation, le recrutement et la carrière sont réglés par une organisation spécialisée et qui trouvent dans l'institution des moyens d'affirmer avec succès leur prétention au monopole de l'inculcation légitime d'une culture légitime ¹⁰ ». Mais, il s'agira pour nous, non seulement de décrire le processus de constitution d'un nouveau groupe de spécialistes, mais aussi d'analyser les conditions sociales et culturelles qui ont favorisé la reconnaissance sociale de leurs activités intellectuelles et scientifiques.

Compte tenu de la position même du champ intellectuel et scientifique québécois d'alors dans le champ intellectuel et scientifique international, position que l'on peut qualifier de « périphérique ¹¹ » ou, plus exactement, de dépendante, il apparaît évident que toute étude d'une ou plusieurs disciplines doit tenir compte de l'état ou de l'avancement de ces disciplines dans les pays considérés comme « centres » et qu'elle puisse utiliser une approche « diffusionniste ¹² ». Cependant,

7. Ce texte n'est qu'une partie d'un travail plus considérable, qui est l'étude du développement des sciences sociales au Québec entre 1920 et 1970.

8. Joseph Ben-David, *The Scientist's Role in Society*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall Inc., 1971.

9. Terry N. Clark, « Emile Durkheim and the Institutionalization of Sociology in the French University System », *Archives européennes de sociologie*, t. XX, n° 1, 1968, p. 37-71.

10. P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *la Reproduction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970, p. 71.

11. Ben-David, *The Scientist's Role in Society*, p. 19 ; Edward Shils, « Centers and Periphery », in *The Logic of Personal Knowledge*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1961, p. 117-130.

12. Nous abordons ce problème et discutons de cette approche dans un article intitulé « L'influence de la sociologie française au Québec », *la Revue française de sociologie* (à paraître).

principalement lorsqu'il s'agit d'un champ intellectuel et scientifique qui, comme celui du Québec, n'a qu'une faible autonomie par rapport aux champs religieux et politique, l'on s'interdit de comprendre les caractéristiques de disciplines (et de leur enseignement) telles les sciences sociales, si l'on néglige de prendre en considération, en plus de la position de celles-ci dans le champ intellectuel et scientifique national et de la position de celui-ci dans le champ international, les conditions sociales objectives, c'est-à-dire la structure des rapports de force constitutifs de la formation sociale québécoise, dans lesquelles s'effectuent l'institutionnalisation et le développement de ces disciplines et qui déterminent non tant le contenu des productions intellectuelles et scientifiques¹³ que la nature des stratégies (imitation d'un modèle d'enseignement, utilisation d'une main-d'œuvre compétente, mais étrangère, alliance avec les membres d'autres disciplines, appui à des groupes sociaux, etc.) qu'adoptent les « fondateurs » et des moyens qu'ils utilisent afin d'acquérir, pour les nouvelles disciplines, une légitimité culturelle qui puisse leur garantir une base matérielle plus solide (locaux, budget d'enseignement, fonds de recherche, etc.).

II. DOCTRINES SOCIALES DE L'ÉGLISE ET CONSERVATION SOCIALE : « DIEU EST LE PLUS GRAND DES SOCIOLOGUES »

Au moment même où l'École des sciences sociales de l'Université Laval est mise sur pied en 1932¹⁴, celle-ci n'est guère différente de celle de l'Université de Montréal qui existe depuis une dizaine d'années : « Ce fut, explique le vice-recteur de l'Université Laval, pour répondre aux désirs du Souverain Pontife non moins qu'aux besoins actuels des esprits que notre École supérieure de philosophie vient d'ajouter à ses activités une École des sciences sociales. Les sciences sociales constituent à l'heure présente un ensemble de doctrines qu'il importe de faire reposer sur des principes solides de philosophie si l'on ne veut pas qu'elles soient faussées par des inductions trop variables ou par des passions trop égoïstes... L'Université Laval croit utile de créer chez elle un foyer d'études où les principes,

13. Certes, comme le souligne Ben-David (*The Scientist's Role in Society*, p. 6-15), il semble difficile d'établir la relation causale entre une philosophie sociale ou une idéologie et une production scientifique. Mais en ce qui concerne les sciences sociales, tout incline à penser, si l'on considère les travaux récents tels ceux de Rendall Collins (« Internal and External Conditions in the Development of Social Sciences », *Annual Meeting of American Association*, Washington (D. C.), septembre 1970), de Terry N. Clark (« Emile Durkheim and the Institutionalization of Sociology in the French University System », *Archives européennes de sociologie*, t. XX, n° 1, 1968, p. 37-71) ou de R. W. Friedrich (*A Sociology of Sociology*), qu'il faille, *tout au moins pendant la période d'institutionnalisation de ces disciplines*, considérer les choix des sujets et même des problématiques comme des stratégies, qui, en tant que telles, ne sont jamais totalement indépendantes de la position qu'occupent les « nouveaux » intellectuels dans le champ intellectuel et aussi de leur position dans la structure des rapports de force entre groupes ou classes sociales.

14. Même si ce n'est qu'en 1932 qu'est fondée l'École des sciences sociales, les premiers enseignements en sciences sociales ont commencé à Québec, au tout début du siècle, avec J. R. Prince de la Faculté de droit et l'abbé Stanislas Lortie de la Faculté des arts, qui ont fondé en 1905 une Société d'économie sociale et politique dont l'objectif était d'étudier les problèmes sociaux du Canada français à la lumière de l'enseignement pontifical. Cependant, cette société ne devait vivre que quelques années (cf. M. Tremblay et A. Faucher, « L'enseignement des sciences sociales au Canada », in *les Arts, les lettres et les sciences au Canada*, Ottawa, Éd. Cloutier, 1951, p. 191-192).

la doctrine, les directions sociales pontificales et l'expérience joindront leurs lumières et où pourront venir s'instruire et s'éclairer ceux-là de nos concitoyens, et en particulier de nos jeunes professionnels, qui peuvent donner à la question sociale une part de leurs temps et de leurs loisirs ¹⁵. »

L'objectif de l'École est alors effectivement le même que celui de l'École des sciences sociales de l'Université de Montréal ¹⁶ : il s'agit de seconder l'École sociale populaire et les Semaines sociales du Canada et de s'occuper de « la formation d'apôtres laïques ¹⁷ ». Les cours portent sur une dizaine de sujets (droit naturel, morale sociale générale, sociologie, économie politique, économie familiale, législation sociale, droit public de l'Église, principes d'action catholique, principes de journalisme catholique, histoire du journalisme catholique) et qui, échelonnés sur une période ou cycle de deux ans, ne sont donnés que le soir. Quant aux professeurs, ils sont la plupart soit de formation théologique et philosophique (5/11), soit de formation juridique (3/11) et enseignent déjà à l'Université. Mais contrairement à ce qui s'est passé à Montréal, ce ne sont pas les juristes, même s'ils sont nombreux jusqu'au début des années 50, qui contrôlent l'École et en déterminent l'orientation ¹⁸. En effet, non seulement la présence d'ecclésiastiques est plus grande, mais aussi, lorsqu'en 1938 l'École est réorganisée (création d'un programme d'études dont les cours réguliers de jour conduisent au baccalauréat, à la licence et au doctorat en sciences sociales, politiques et économiques), celle-ci demeure affiliée à la Faculté de philosophie et sa direction est donnée à un ecclésiastique, le R. P. Georges-Henri Lévesque, o.p., qui y donne depuis quelques années un cours de philosophie économique. Ces décisions sont d'ailleurs l'objet d'un débat, dont un des principaux protagonistes est le doyen de la Faculté de

15. M^{gr} Camille Roy, in *Annuaire de l'Université Laval, 1931-1932*, Québec, L'Action sociale, 1932, p. 315-316.

16. Lorsque M. Édouard Montpetit, alors professeur d'économie politique à la Faculté de droit et à l'École des Hautes Études commerciales, crée, en 1920, une École des sciences sociales, économiques et politiques, il ne rencontre guère d'obstacles : en fait, il y est invité par le recteur de l'Université lui-même, M^{gr} Georges Gauthier, qui est convaincu que « L'Université se doit de prêter main forte aux Jésuites dans leur œuvre d'éducation sociale », c'est-à-dire, faut-il préciser, que celui-ci ne doit pas leur laisser le monopole de cet enseignement qu'ils ont acquis depuis une dizaine d'années par l'intermédiaire de l'École sociale populaire, qui, fondée en 1911 par le R. P. Hudon, s. j., sur le modèle de l'Action populaire de Reims, diffuse au moyen de conférences, de journées d'études et de publications l'enseignement social de l'Église, et par les Semaines sociales du Canada, réplique canadienne des Semaines sociales de France, qui, fondées au début de l'année 1920, se définissent comme « une chaire ambulante de sociologie catholique », dont le but spécifique est aussi la diffusion de la doctrine sociale de l'Église.

17. *Annuaire général de l'Université Laval pour l'année académique 1932-1933*, Québec, L'Action sociale, 1932.

18. Pendant les premières années d'existence de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Montréal, la présence de membres du clergé séculier ou de communautés religieuses est faible : par exemple, en 1920-1921, parmi les six professeurs, il n'y a qu'un seul ecclésiastique, l'abbé Léonidas Perrin, p.s.s., qui a la charge du cours de philosophie sociale ; les autres professeurs, dont le directeur, sont pour la plupart de formation juridique. D'ailleurs, jusqu'au début des années 50, c'est-à-dire jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur, M. Esdras Minville, et la réorganisation de l'École qui devient une « Faculté de cours du jour » et qui commence à recruter des professeurs de carrière, plus de la moitié du corps professoral se caractérise par le fait d'avoir reçu d'abord une formation juridique. Il ne faut cependant pas conclure, sur la base de ces données, que le clergé a totalement abandonné aux laïcs l'enseignement des sciences sociales : celui-ci continue d'exercer un contrôle, par exemple par la présence sur le conseil de l'École du recteur de l'Université, M^{gr} Gauthier.

droit, M. Roy, qui exige que les sciences sociales soient enseignées, tout comme dans plusieurs universités françaises, à la Faculté de droit ¹⁹.

S'il en est ainsi, ce n'est certes pas un hasard, surtout si l'on considère que, même si depuis les années 20 l'Université Laval ne se caractérise plus par les quatre facultés traditionnelles (art, droit, médecine et théologie) et qu'elle a diversifié son enseignement en créant une École normale supérieure (1920), une École supérieure de chimie (1920) et une École de pharmacie (1924), une École supérieure de philosophie (1926) et une École des sciences sociales (1932), et que l'on s'apprête à mettre sur pied les importantes Facultés de lettres et de sciences (1937), cette université est toujours, au début des années 30, entre les mains du clergé qui certes constitue la majorité du corps professoral des facultés non professionnelles, mais aussi qui y détient les postes importants — par exemple, en 1930, non seulement le recteur mais aussi les deux tiers du Conseil de l'Université sont des ecclésiastiques — et continue d'en définir l'orientation idéologique. Nous n'avons qu'à lire les écrits des recteurs pour nous convaincre que la fonction ou « mission », dit-on alors, de l'Université est proprement religieuse : « Ce n'est pas, affirme en 1935 M^{gr} Roy, le moindre rôle de l'Université de fournir à la conscience d'un peuple les principes religieux et sociaux qui sauvegardent l'ordre public et privé et qui assurent aux vertus humaines et surnaturelles leur place, leur épanouissement dans la vie suprême de la nation ²⁰. »

Il n'est donc pas étonnant que l'École des sciences sociales, tout comme celle de philosophie qui a pour tâche de « donner un enseignement philosophique basé sur la doctrine de saint Thomas », soit mise sur pied dans le but de permettre à des membres du clergé de continuer d'exercer une influence intellectuelle et morale auprès des jeunes générations ²¹ et aussi de contribuer au travail de diffusion des « doctrines d'ordre de la philosophie chrétienne, des encycliques pontificales et de l'Évangile ²² ». De plus, le clergé a d'autant moins intérêt, à ce moment-là, à

19. À l'Université Laval, tout comme à l'Université de Montréal d'ailleurs, l'enseignement des sciences sociales (de l'économie politique, de la doctrine sociale de l'Église, etc.) est, avant la mise sur pied de l'École des sciences sociales, marginal par rapport à deux autres enseignements auxquels il est partiellement intégré : dans un cas, ceux du droit et de la philosophie, et dans l'autre, ceux de droit et des sciences commerciales (École des Hautes Etudes commerciales). Il semble d'ailleurs que ce soit là une des conditions de la mise sur pied d'une nouvelle discipline ou enseignement : « Tout changement structurel, particulièrement la différenciation départementale, ne peut s'effectuer, écrit W. O. Hagstrom, sans que la nouvelle discipline ne soit marginale par rapport à au moins deux disciplines existantes. Quand la nouvelle discipline n'est reliée qu'à une seule discipline existante, il est apparemment difficile pour elle de légitimer une demande pour une séparation, principalement pour un changement structurel » (W. O. Hagstrom, *The Scientific Community*, New York, Basic Books, 1965, p. 224).

20. M^{gr} Camille Roy, *Nos problèmes d'enseignement*, Montréal, Éd. A. Lévesque, 1935, p. 112. M^{gr} Louis-Alphonse Paquet, qui est au cours des années 30 doyen de la Faculté de théologie, tenait déjà en 1920 des propos semblables : « Les universités ne remplissent efficacement leur mission que dans la mesure où la religion pénètre et vivifie l'enseignement » (*l'Œuvre universitaire*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1920, p. 11).

21. Le premier corps professoral de l'École supérieure de philosophie (1926-1927) n'est constitué que d'ecclésiastiques et son directeur, M^{gr} L.-A. Paquet, est lui-même doyen de la Faculté de théologie. C'est parmi ceux-ci que sont recrutés plusieurs professeurs qui enseignent à l'École des sciences sociales de 1932 à 1938 : par exemple, M^{gr} L.-A. Paquet, M^{gr} W. Lebon et M. le chanoine C. Gagnon.

22. M^{gr} Camille Roy, *Nos problèmes d'enseignement*, p. 171.

abandonner le contrôle de l'enseignement des sciences sociales aux laïcs que, d'une part, l'enseignement des disciplines dites « profanes » s'est, au cours des dernières années, développé et devient de plus en plus important et que, d'autre part, la crise économique qui secoue le Québec risque d'entraîner de grandes transformations sociales, politiques et économiques.

Durant les années 30, l'inquiétude est en effet très grande au Québec. Ces années de misère généralisée sont le moment certes d'une renaissance du nationalisme (celui de l'abbé Groulx) et d'un anticapitalisme mitigé, mais aussi de l'expression d'un besoin de renouveau, que ce soit au niveau individuel (*la Relève*) ou au niveau politique (*Vivre* de J.-L. Gagnon ; les Jeunes Canada de A. Laurendeau), de l'élaboration de certaines solutions et même de l'esquisse du projet d'une société « meilleure ²³ ». Dans un tel contexte, aussi caractérisé par un violent anticommunisme, il n'est guère surprenant que les sciences sociales, dans lesquelles plusieurs intellectuels mettent leur « espoir », puissent être considérées comme « dangereuses » et que l'on tente d'en contrôler l'impact. Même réorganisée en 1938, l'École des sciences sociales de l'Université Laval, qui est alors ouverte spécialement « à ceux qui se proposent d'éclairer et de diriger la société soit par la plume, soit par la parole, soit par l'exercice de fonctions publiques, v.g. futurs journalistes, professeurs, apôtres sociaux, aumôniers professionnels, hommes d'État, etc. », conserve comme tâche de « donner un enseignement social supérieur basé sur les principes chrétiens et adapté aux conditions et nécessités particulières de notre pays » : elle veut ainsi répondre « aux désirs des Souverains Pontifes qui demandent aux universités de tous les pays de former des maîtres, des apôtres et des chefs sans lesquels il sera vain d'espérer un ordre social chrétien ²⁴ ». Au sujet de cette orientation que doit prendre cette nouvelle école, le Cardinal Villeneuve, o.m.i., qui, alors qu'il est archevêque de Québec et chancelier apostolique de l'Université Laval, invite le R. P. Lévesque à en prendre la direction, est lui-même très explicite : « Ces cours, écrit-il en 1938, feront de ceux qui les suivront de vrais sociologues chrétiens [...]. Grâce à de pareilles études, [les jeunes gens] pourront justement ambitionner la tâche et l'honneur d'inoculer à l'organisme social ce ferment salubre et purificateur qu'est l'influence chrétienne [...]. L'Université Laval, par cette nouvelle fondation, répond à l'un des grands besoins de l'heure présente et remplit avec honneur sa mission salvatrice, en face de la désorganisation qui menace la civilisation traditionnelle, héritée des plus beaux siècles du christianisme ²⁵. » En un sens, l'on espère, comme le souligne Guy

23. Le meilleur exemple en est le *Programme de restauration sociale* : ce programme élaboré en 1933, c'est-à-dire au creux même de la crise économique, est en effet le « document » le plus important de cette période, pendant laquelle les Canadiens français prennent conscience des faiblesses du capitalisme et cherchent des solutions conformes à l'enseignement des encycliques. Il est rédigé par treize ecclésiastiques, dont le R. P. Lévesque et plusieurs évêques réunis par le R. P. Pépin Archambault, s.j., de l'École sociale populaire, et reçoit un accueil favorable. Ceux-là mêmes qui contribueront à la mise sur pied de l'Action libérale nationale, puis de l'Union nationale (1935), s'en inspirent largement.

24. *Annuaire de l'Université Laval, 1938-1939*, École des sciences sociales, politiques et économiques, p. 51.

25. Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, o.m.i., « Lettre au R.P.G.-H. Lévesque, 6 août 1938 », reproduite dans *l'Annuaire de l'École des sciences sociales, politiques et économiques, 1939-1940*, Québec, Université Laval, p. 3-5.

Rocher, développer une science sociale qui puisse « faire contrepoids à la science sociale positiviste athée et finalement triompher d'elle un jour, pour ouvrir la voie à une nouvelle civilisation chrétienne ²⁶ ». À ce moment où l'on considère « Dieu comme le plus grand des sociologues ²⁷ », le R. P. Gouzalve Poulin, o.f.m., professeur de l'École, affirme lui-même que c'est là une des caractéristiques, « la spécialité particulière », dit-on alors, de cette institution : « L'École de Laval, qui se rapproche de l'École des sciences sociales et politiques de l'Université catholique de Lille (France) et de Louvain (Belgique) accentue, écrit-il en 1941, l'enseignement de la philosophie sociale et de la philosophie politique et donne une importance prépondérante à la doctrine sociale des Encycliques pontificales ²⁸. »

D'ailleurs, même si l'on retrouve parmi les thèses présentées entre 1935 et 1943 pour l'obtention d'une licence en sciences sociales un certain nombre qui sont des monographies de villages, de paroisses, d'occupations ou de lieux de travail, la plupart ne sont que des dissertations de philosophie sociale (thomiste), dont les seuls titres sont très évocateurs : *l'Idée du devoir, Action catholique et action syndicale, Hygiène morale, Notion organique de la société civile et fonction supplétive de l'État selon la philosophie thomiste, Corporatisme et politique, le Problème des salaires d'après le marxisme et la doctrine de l'Église*, etc.

Les étudiants eux-mêmes qui, à la fin de leurs études collégiales, s'adressent au R. P. Lévesque, o.p., et lui demandent des informations au sujet des « dispositions » qu'ils doivent avoir, des « débouchés » qu'offre l'École aux diplômés ou des façons d'obtenir l'argent nécessaire pour payer le coût des études, ne s'y trompent habituellement pas : « Nous n'avons pas encore, écrit en 1938 un étudiant qui fait sa demande d'admission, de vraie élite laïque qui comprenne le rôle qu'elle devrait jouer dans l'œuvre de restauration sociale. Nous en aurons une que vous formerez par votre savoir et que vous guiderez par vos directives éclairées. Je veux être de celle-là ²⁹. »

Il ne fait donc peu de doute que, si ce n'est d'élever les conditions d'admission et les normes d'obtention des diplômes ³⁰, d'instaurer un enseignement régulier

26. Guy Rocher, « L'avenir de la sociologie au Canada », in J.J. Loubser (édit.), *l'Avenir de la sociologie au Canada*, p. 17.

27. R.P. G.-H. Lévesque, « Action catholique et action sociale », *les Cahiers de l'École des sciences sociales de l'Université Laval*, vol. 1, n° 4, 1942, p. 12. Aussi l'article d'un autre professeur de l'École, Marcel Clément, « Sciences sociales et spiritualité », *la Revue dominicaine*, vol. LV, n° 2, novembre 1948, qui décrit « l'heure des sciences sociales comme l'heure de Dieu ».

28. R. P. Gouzalve Poulin, o.f.m., « L'enseignement des sciences sociales dans les universités canadiennes », *Culture*, vol. 2, 1941, p. 342.

29. Cette « aspiration » est aussi décrite dans un roman, *les Beaux Jours viendront* (Québec, Éd. Presses sociales, 1941, 140 p.), écrit par Charles-Henri Beaupray, alors étudiant à l'École des sciences sociales et dédié à son directeur le R. P. Lévesque, o.p.

30. L'on parvient à élever les normes d'admission en distinguant deux catégories d'étudiants, les étudiants réguliers et les auditeurs. Dès la première année (1938-1939), le nombre des étudiants réguliers (43) est plus élevé que celui des auditeurs (23) : la plupart de ces étudiants ont obtenu un baccalauréat ès arts, certains détenant même un diplôme supérieur (licence en théologie ou en droit). Il est aussi intéressant de noter que dans ce premier groupe d'étudiants, la majorité est masculine (41) et laïque (38). Il ne semble cependant pas que les normes d'obtention des diplômes, même si plus élevées qu'auparavant, soient très sévères : en effet, nombreux sont les étudiants de la première année (1938-1939) qui obtiennent une moyenne scolaire supérieure à 80 % et il n'est pas rare que des étudiants obtiennent,

de jour et enfin de fonder beaucoup plus explicitement son enseignement sur la philosophie (thomiste), la nouvelle École des sciences sociales de l'Université Laval ne se différencie alors guère de celle de l'Université de Montréal : en donnant des cours sur la « doctrine sociale de l'Église », la « morale familiale », le « droit constitutionnel », le « droit administratif », l'« hygiène sociale », la « coopération », l'« histoire des doctrines économiques », etc., celle-ci, tout comme l'autre, veut permettre « à chaque citoyen d'élite d'acquérir la culture personnelle vraiment sociale qui lui est indispensable aujourd'hui plus que jamais ». De plus, au cours des premières années, un « pressant appel » est lancé d'abord aux étudiants en droit et en lettres et aussi aux « intellectuels, professionnels, hommes d'affaires, bref à tous ceux qui prétendent être de l'élite » et pour qui l'École peut devenir un « excellent moyen de culture générale ». L'objectif de l'École est manifestement de transmettre une nouvelle formation, une meilleure compétence — « Notre responsabilité à nous, répète alors fréquemment le R. P. Lévesque à ses premiers élèves, est celle de la compétence ³¹ » — à ceux qui « ambitionnent les hauts postes du fonctionnalisme » ou à celui qui « rêve de faire de la vraie politique » et, par là même, d'imposer une nouvelle conception de la politique : « Il serait déplorable, peut-on lire dans l'*Annuaire de l'École*, que notre politique municipale provinciale et fédérale fût limitée à la merci des gens qui n'auraient pas la préparation voulue ³². »

II. HYBRIDATION ET CONCEPTION DUALISTE DES SCIENCES SOCIALES

Ce n'est en fait qu'au cours des années 40, c'est-à-dire au moment où l'École devient Faculté (1943), où son budget s'accroît considérablement et où plusieurs départements (sociologie et morale sociale, économique, relations industrielles, service social, institut de recherches sociales ³³) sont créés, que la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval se différencie nettement et « prend une

pour une matière, la note maximale (100 %). De plus, il est alors possible aux étudiants d'acquérir parallèlement une autre formation (philosophie, droit, etc.). Si élimination il y a, par exemple parmi les quarante-trois étudiants inscrits en 1938-1939 seize seulement remettent leur thèse pour l'obtention d'une licence, celle-ci n'est pas la conséquence d'échecs scolaires : il s'agit le plus souvent d'abandons, en fonction soit d'une réorientation intellectuelle (choix d'une autre discipline) soit de difficultés financières.

31. Cité par J.-Ch. Falardeau, « Lettre à mes étudiants », *Cité libre*, mai 1959, p. 13.

32. *Annuaire de l'École des sciences sociales, 1939-1940*, Québec, Université Laval, p. 8.

33. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette transformation par laquelle l'on tend alors à se conformer au modèle d'organisation de l'enseignement d'autres disciplines au Canada et au Québec : le département et non plus la Faculté (ou l'École) constitue le « groupe collégial primaire », qui exerce un contrôle sur les membres de la discipline et décide de l'orientation de l'enseignement. Au sujet de l'importance du département : W. O. Hagstrom, *The Scientific Community*, et J. Ben-David, *The Scientist's Role in Society*. D'ailleurs, l'acquisition d'une légitimité culturelle et l'expansion de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval sont, tout comme à Montréal dix ans plus tard, corrélatives de la mise sur pied des départements, qu'entraîne le recrutement des professeurs ou spécialistes à temps plein.

distance marquée³⁴ » par rapport à celle de l'Université de Montréal. C'est d'ailleurs à ce moment que sont engagés de nouveaux professeurs et que conséquemment s'opère un véritable dédoublement du corps professoral. L'équipe des « anciens » ou des « pionniers », parmi lesquels se trouvent d'« éminents » professeurs étrangers tels le R. P. Eschman, o.p., le R. P. Delas, o.p. et Egbert Munzer, est en effet constituée de professeurs qui n'ont reçu qu'une formation théologique, philosophique ou juridique et qui, pour la plupart, enseignent déjà dans d'autres facultés ou écoles : par exemple, en 1939-1940, l'on dénombre parmi les vingt-deux professeurs, neuf avocats, sept ecclésiastiques, deux licenciés en philosophie, deux licenciés en sciences agricoles, deux licenciés en sciences commerciales et un médecin. Tous ces professeurs peuvent être difficilement considérés comme des « transfuges³⁵ », c'est-à-dire comme des individus qui formés dans une discipline, par exemple le droit, se sont instruits d'une autre pour l'enseigner ou la pratiquer à plein temps : la plupart n'ont jamais totalement rompu avec leur ancien groupe de référence et continuent d'exercer parallèlement une autre profession ou d'en-

TABLEAU 1

*Premiers diplômes des professeurs
de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval*

	théo- logie	droit	méde- cine	sciences commer- ciales	sciences agri- coles	philo- sophie	sciences sociales	autres	total
1939-1940 a	7	9	1	1	2	2			22
1950-1951	5	1	1	1	1	4	3	2	18
1960-1961	4	1	1	1	4	10	5	3	29
1970-1971	3	1		3	3	6	44	8	68

SOURCE : *Annuaire de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université Laval, 1939-1940* ; *Annuaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1950-1951, 1960-1961, 1970-1971*.

a Ce n'est que pour l'année 1939-1940 que sont inclus parmi les professeurs de la Faculté, qui a alors le statut d'École, les chargés de cours : la raison en est qu'à cette date tous les professeurs n'ont que la charge d'un ou deux cours.

34. A. Faucher, « L'enseignement des sciences sociales au Canada », in *les Arts, les lettres et les sciences au Canada*, p. 7. Celui-ci précise qu'il s'agit d'une avance « dans le sens d'une adaptation aux impératifs nord-américains... et aussi aux vagues et aux vanités du temps : c'était la lune de miel des néophytes keynésiens, avance sur Montréal, on le reconnaissait, mais dans la voie de l'américanisation et l'anglicisation ».

35. J. Ben-David et R. Collins, dans un article sur la naissance de la psychologie expérimentale en Allemagne (« Social Factors in the Origins of a New Science; The Case of Psychology », *American Sociological Review*, vol. 31, n° 4, août 1966, p. 461-465), donnent une grande importance à ce phénomène qu'ils nomment *role-hybridization*. D'ailleurs, ce qui distingue selon eux les « précurseurs » des « fondateurs » d'une science, c'est que les premiers, même s'ils se déplacent d'une profession ou d'un champ académique à un autre, ne rompent pas avec leur ancien groupe de référence, continuent le plus souvent de s'identifier et d'être identifiés en fonction de ce groupe et qu'ils n'ont pas d'étudiants ou « disciples » qu'ils forment dans la nouvelle discipline.

seigner dans une autre faculté. À cette période, il n'y a en fait qu'un professeur d'origine québécoise qui se soit spécialisé en sciences sociales et qui se définisse par cette spécialisation : il s'agit du directeur de l'École, le R. P. Lévesque, o.p., qui, après des études de philosophie et de théologie, a obtenu un diplôme de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Lille.

C'est à cette équipe que se juxtapose à partir de 1943 un groupe de jeunes professeurs qui, pour la plupart diplômés de l'École, ont poursuivi des études supérieures en sociologie ou en économique à Harvard, Chicago, Washington ou Toronto — un peu par la force des choses car, comme l'affirme J.-Ch. Falardeau, « l'Europe hélas nous était fermée ³⁶ » — et qui sont plus préoccupés d'élaborer une science sociale positive que de diffuser une philosophie sociale ³⁷. Dès lors, s'effectue un commencement de redéfinition des critères de l'accomplissement professionnel, des normes de recrutement du personnel et aussi de la nature et des fonctions de l'enseignement des sciences sociales. Le R. P. Lévesque écrit lui-même, dans un mémoire adressé au Conseil canadien de recherches en sciences sociales, que « l'École universitaire des sciences sociales de Québec, bien que fondée il y a quatre ans, veut se spécialiser sérieusement dans les recherches sociologiques sur le milieu canadien-français ³⁸ ». Aussi crée-t-on, en 1943, un Département de recherches sociales et invite-t-on grâce à une subvention de la Fondation Rockefeller, le professeur Everett G. Hughes de l'Université de Chicago qui, pendant son séjour, initie les étudiants à la recherche et amorce un plan d'enquête ³⁹.

Même si, dans les années qui suivent la mise sur pied de la nouvelle faculté, l'on retrouve encore une très grande proportion (plus de 90 %) de professeurs qui ont obtenu leur premier diplôme universitaire dans des disciplines autres que les sciences sociales, plusieurs de ceux-ci ont alors acquis aussi une formation en sciences sociales : par exemple, en 1944-1945, près de 30 % des professeurs titulaires, agrégés et chargés de cours de la Faculté sont des diplômés en sciences sociales, soit de l'Université Laval même, soit d'universités américaines et européennes. Et l'on retrouve dans ce groupe ceux-là mêmes qui constitueront, au cours des années 1940 et 1950, le « noyau » du corps professoral, c'est-à-dire J.-Ch. Falardeau, Maurice Lamontagne, Maurice Tremblay, Roger Marier et Albert Faucher, qui après des études en philosophie ou en droit, se sont inscrits

36. J.-Ch. Falardeau, « Lettre à mes étudiants », *Cité libre*, mai 1959, p. 8.

37. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les enquêtes que ces professeurs mettent alors sur pied : enquête sur le logement à Québec en 1944 (J.-Ch. Falardeau, Roger Marier et R.P.G. Poulin, o.m.f., *le Logement à Québec*, mai 1944, 44 p.), enquête auprès de 5 000 familles de Québec en 1945, études de paroisses ouvrières à partir de 1942, recherche démographique et sociale pour la préparation d'un plan de subdivision de la ville de Québec pour le recensement de 1951 (1946-1949). Dans un article publié en 1949, Jean-Charles Falardeau, professeur de la Faculté, critique sévèrement l'utilisation trop fréquente du terme « sociologue » et refuse toute identification de la discipline à une forme d'apostolat social (Jean-Charles Falardeau, « Qu'est-ce que la sociologie ? », *Culture*, vol. 7, 1949, p. 251).

38. Cité par J.-Ch. Falardeau, « Lettre à mes étudiants », *Cité libre*, mai 1959, p. 4.

39. E. C. Hughes, « Programme de recherches sociales pour le Québec », *Cahiers de l'École des sciences sociales de l'Université Laval*, vol. 2, n° 4, 1943, p. 41. Ce sociologue américain, qui avait déjà mené une importante recherche au Québec (*French Canada in Transition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1943), donne aussi un aperçu du travail qu'il a effectué à l'Université Laval dans un texte, écrit en 1952 et publié en 1963, « The Natural History of Research Project : French Canada », *Anthropologica*, vol. 5, n° 2, 1963, p. 225-240.

à l'École des sciences sociales du Père Lévesque et sont allés, à la demande de ce dernier, se spécialiser pour la plupart aux États-Unis. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de ce moment que plusieurs professeurs de la Faculté peuvent être considérés comme des « transfuges » : l'enseignement et la recherche en sciences sociales, et le plus souvent dans une discipline particulière des sciences sociales, deviennent leurs seules ou principales occupations. Et ceux-ci perdent, de ce fait, ce qu'on peut appeler le « don d'ubiquité », c'est-à-dire la capacité d'occuper simultanément différentes positions sociales⁴⁰, qui caractérise les premiers professeurs de sciences sociales de l'Université Laval et aussi ceux de l'Université de Montréal. En effet, alors que ces professeurs occupent successivement et aussi simultanément des postes très différents tant à l'Université ou dans les sociétés savantes qu'au gouvernement ou dans des organisations sociales et politiques, et qu'ils possèdent un capital important de relations sociales et sans doute de pouvoir⁴¹, ceux qui leur succèdent, même s'ils occupent souvent plusieurs positions, restent pour la plupart cantonnés à l'intérieur du champ universitaire, au mieux du champ intellectuel, et s'ils ont une activité trop importante dans le domaine politique, abandonnent habituellement leur poste de professeur. C'est là un des meilleurs indices de l'autonomie de l'institution, puisque « plus un champ est autonome, moins les détenteurs du pouvoir local disposent (comme c'est le cas dans le champ universitaire ou intellectuel) d'une surface sociale et d'un pouvoir général étendu et qu'inversement, moins un champ est autonome, plus l'occupation de positions dans ce champ inclut l'occupation de positions de pouvoir dans d'autres champs, l'accroissement du pouvoir local étant ici corrélatif (comme c'est le cas dans le champ politique) d'une augmentation de la surface sociale et du pouvoir général⁴² ». En devenant relativement plus autonome, l'institution définit en effet beaucoup plus strictement les rapports sous lesquels les individus sont légitimés de la fréquenter et précise l'image qu'elle cherche à donner d'elle-même : par exemple, dans les annuaires des Facultés de sciences sociales, l'on tend rapidement à ne pas présenter tous les titres dont

40. Luc Boltanski, *l'Espace positionnel. Les professeurs des écoles du pouvoir et le pouvoir*, Paris, Centre de sociologie européenne, 1972, p. 33.

41. Ceux qui occupent alors, successivement et simultanément, le plus grand nombre de postes sont les premiers directeurs (ou doyens) des Écoles (ou Facultés) de sciences sociales : Édouard Montpetit de l'Université de Montréal et le R. P. Lévesque de l'Université Laval. En plus d'avoir été professeur-directeur de l'École des sciences sociales, professeur en droit romain et membre de nombreuses sociétés savantes (Société royale du Canada, Académie royale de Belgique, etc.), Montpetit (1881-1954) fut, pendant sa carrière, rédacteur en chef de la *Revue trimestrielle*, directeur général de l'enseignement technique de la province de Québec, président de l'A.C.F.A.S., vice-président du Comité France-Amérique, membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, président de la Commission des assurances sociales du Québec, président du Comité des taxes de la province de Québec et membre du Comité fédéral de reconstruction d'après-guerre. Il en est de même pour le R.P. Lévesque qui, entre 1940 et 1950, a occupé, en plus d'être professeur-directeur de l'École des sciences sociales et membre de sociétés savantes (Société royale du Canada, Société des écrivains) ou d'associations scientifiques (Canadian Political Science Association), les postes suivants : prédicateur général de l'Ordre des Dominicains, président du Conseil supérieur de la coopération, directeur de la revue *Ensemble*, membre du Conseil supérieur du travail de la province de Québec, membre du Conseil d'orientation économique de la province de Québec, membre de la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences au Canada, aviseur social de la Corporation des agronomes, président du Comité permanent des éducateurs de la province de Québec, membre de la Commission canadienne de la jeunesse, membre de la Canadian Association for Adult Education, membre de la Société d'enseignement postsecondaire et membre du Conseil canadien de la coopération.

42. L. Boltanski, *l'Espace positionnel*, p. 14.

les professeurs sont les porteurs, les positions habituellement dévoilées étant celles qui sont les proches du pôle intellectuel (diplômes, participation à des sociétés savantes ou à des associations scientifiques, etc.) et les positions camouflées, celles qui en sont le plus éloignées, c'est-à-dire celles qui s'approchent du pôle politique et du pôle économique.

Dans ces transformations que connaît la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval au cours des années 40, le R. P. Lévesque a, de par la position même qu'il occupe, une action déterminante : à la fois théologien et expert en sciences sociales, il élabore une conception « dualiste » des sciences sociales et travaille avec acharnement pour que celles-ci acquièrent une véritable légitimité ou tout au moins une plus grande crédibilité. Ces deux tâches ne sont d'ailleurs pas disjointes, car l'acquisition d'une légitimité exige aussi une redéfinition de l'enseignement des sciences sociales et de ses fonctions. Dès le moment où l'École devient Faculté, le changement d'orientation est nettement visible : apparaissent alors le « souci de spécialiser davantage l'enseignement, tout en gardant la préoccupation de donner à tous les étudiants le maximum de formation sociale générale » et la volonté de former non seulement des « maîtres et des chefs sans lesquels il sera toujours vain d'espérer un ordre social chrétien », mais aussi des « savants ⁴³ ». Certes, la Faculté continue de « se faire un devoir de tout considérer à la lumière de la doctrine sociale chrétienne » et de « baser son enseignement sur la philosophie thomiste, celle-ci étant le fondement solide de toutes études sérieuses », mais de plus en plus elle fait une place aux « sciences positives modernes » et vise à donner aux étudiants une formation à la fois « positive » et « normative », « la seule qui soit réaliste, judicieuse et complète ⁴⁴ ». Aussi le programme d'un département, tel celui de Sociologie et de Morale sociale, est-il composé autant de cours de « méthode de recherche », de « statistiques » ou de « sociologie générale », que de cours de « philosophie sociale et économique » ou de cours sur les encycliques, sur l'action catholique. De toute évidence, c'est une façon, et peut-être la seule, de répondre à la fois aux exigences de l'institution — le recteur de l'Université, M^{gr} Gagnon, n'affirme-t-il pas encore en 1943 que « la valeur de la Faculté lui vient d'abord du caractère même de l'enseignement qui s'y donne, enseignement basé sur la philosophie thomiste, inspiré par la doctrine sociale de l'Église ⁴⁵ » — et à celles des jeunes professeurs de la Faculté dont les principales préoccupations sont de donner un enseignement de qualité et de mener des recherches scientifiques. Cependant, cette stratégie semble mieux satisfaire ces derniers que la direction même de l'Université et certaines fractions plus conservatrices de la classe dirigeante et du clergé.

En effet, « les réactions de type négatif viennent tout normalement, comme le souligne Léon Dion, des groupes, comme les dirigeants politiques provinciaux et certains ecclésiastiques, qui par intérêt ou conviction sincère, voudraient voir la Faculté s'attacher intégralement à la défense de l'ordre social traditionnel, c'est-à-

43. *Annuaire de la Faculté des sciences sociales, 1944-1945*, Québec, Université Laval, p. 14-15.

44. *Ibid.*, p. 15.

45. M^{gr} Cyrille Gagnon, « Extrait de l'allocution prononcée au déjeuner universitaire, le 8 décembre 1943 », *Annuaire de la Faculté des sciences sociales, 1944-1945*, p. 11.

dire la voir mettre les sciences de l'homme au service des mythes nationaux et des intérêts nantis⁴⁶ ». Et, tout comme pendant les premières années de l'École des sciences sociales, celle-ci, devenue Faculté, est toujours l'objet de nombreuses critiques, tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'Université : l'on reproche à la Faculté tantôt de ne pas donner assez d'importance à l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église, tantôt d'en donner trop. Les étudiants qui y sont inscrits sont eux-mêmes, sur le campus, l'objet de taquineries et de plaisanteries telles, raconte un ancien étudiant, « on ne gagne pas sa vie avec ça », « vous allez être des chômeurs », « vous êtes des rêveurs, des poètes », etc. Dans un tel climat, la Faculté ne peut pas se limiter à affirmer avec conviction, comme elle le fait dans ses annuaires ou autres textes publics, qu'elle peut donner une solide formation à des jeunes qui deviendront par la suite professeurs, fonctionnaires ou journalistes, elle doit aussi prouver qu'elle est capable d'avoir une action sur la société. Il ne suffit pas de faire preuve de « sérieux », par exemple en engageant des professeurs compétents⁴⁷, en effectuant des recherches ou en créant une revue des sciences sociales⁴⁸, il lui faut aussi démontrer, de façon tangible et à court terme, l'utilité sociale de la Faculté. C'est tout au moins ce que pense le R. P. Lévesque et c'est pourquoi il prend l'initiative dès 1938 de créer un Conseil supérieur de la coopération et de lancer une revue de coopération, *Ensemble*⁴⁹ : il élargit ainsi son audience et s'assure d'importants soutiens. De plus, celui-ci institue des cours du soir, qui constituent le noyau autour duquel se développe à partir de 1944 le Service d'éducation populaire : ce service, qui devient par la suite le Centre de culture populaire et dont la responsabilité est confiée à un des premiers étudiants de l'École, M. Eugène Buissière, est « destiné à agir comme lien entre le peuple et la Faculté pour transmettre une éducation civique et sociale qui le rende meilleur et plus fort⁵⁰ ». Dès lors, la « mission » de la Faculté se modifie : elle n'est plus seulement de

46. L. Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 13.

47. Parmi les professeurs étrangers, celui qui semble avoir le plus d'influence auprès des étudiants est le R.P. J.-Thomas Delas, o.p., docteur en droit et membre de l'Institut international de philosophie du droit et de sociologie juridique, que le père Lévesque a connu à Lille et qu'il charge du cours de « Sociologie internationale ». Celui-ci publie aussi pendant son séjour au Québec, un livre, *le Problème de civilisation. La nation*, Montréal, Les Éditions de l'Arbre, 1944. Avant sa venue au Québec, le R.P. Delas a aussi écrit l'introduction d'un manuel de sociologie (A. Lemonnyer, o.p., J. Tonneau, o.p. et R. Troude, *Précis de sociologie*, Marseille, Éd. Publiroc, 1934, 503 p.) dont se servent ses étudiants québécois.

48. En 1941 est publié le premier numéro des *Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval*, qui paraît (10 numéros par année) jusqu'en 1945, date où cette revue change de nom et devient *Cahier du Service extérieur d'éducation sociale* (1945-1949). Pendant toutes ces années, c'est le R. P. Lévesque, o.p., qui en assume la direction. Quant aux collaborateurs, ils sont pour la plupart membres du corps professoral de la Faculté des sciences sociales. La publication, par un groupe de spécialistes, d'une revue autonome est, dans le processus d'institutionnalisation de leur discipline, un moment important, car celle-ci consolide l'identification des chercheurs à la discipline nouvelle. Cf. W. O. Hagstrom, *The Scientific Community*, p. 210-211 ; T. N. Clark, « The Structure and Functions of a Research Institute : The Année sociologique », *Archives européennes de sociologie*, t. IX, n° 1, 1968, p. 72-92.

49. Il est bien précisé qu'« il ne s'agissait pas de tenter une monopolisation des organismes déjà existants. L'École désirait seulement leur offrir ses services et collaborer avec eux sur le plan strictement doctrinal ». Le premier président du Conseil supérieur de la coopération, qui regroupe au début l'Alliance des coopératives de consommation, la Coopérative fédérée de Québec, la Fédération des caisses populaires, l'Union catholique des cultivateurs et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, est le R. P. Lévesque lui-même et son siège social est situé à l'École des sciences sociales.

50. *Annuaire de la Faculté des sciences sociales, 1944-1945*, p. 14.

former des spécialistes mais aussi de « mettre son enseignement à la portée du peuple qui l'entoure ⁵¹ ».

De cette nouvelle orientation (et action) de la Faculté, la direction de l'Université semble s'en accommoder, mais elle continue de manifester son inquiétude, principalement à la suite des positions que prend son doyen dans le conflit concernant la professionnalité des coopératives ⁵² et qui l'oppose aux Jésuites de l'École sociale populaire et à une partie du clergé, dont plusieurs évêques de régions rurales, au sujet du caractère trop « scientifique » et trop « laïque » de l'enseignement que donnent les professeurs de la jeune faculté. Le Père Lévesque doit même se défendre et présenter aux autorités de l'Université un mémoire sur *l'Enseignement de la doctrine sociale de l'Église à la Faculté des sciences sociales de Laval* ⁵³ dans lequel il tente de démontrer que la Faculté offre de nombreux cours où est présentée et discutée cette doctrine et de justifier, ce qui prouve que les critiques formulées ne lui semblent pas totalement sans fondement, l'importance accordée aux « études positives » dans le programme. Manifestement, celui-ci est exacerbé à la fois par les critiques dont la Faculté est l'objet et par l'obligation de se défendre : en conclusion de son bref mémoire, il exprime en effet, « sans la moindre aigreur toutefois », précise-t-il, son étonnement devant la sévérité avec laquelle on est facilement porté à juger la Faculté et décrit les nombreuses difficultés que celle-ci doit affronter.

Songe-t-on assez, demande-t-il, qu'elle [la Faculté] est une institution encore jeune ? N'oublie-t-on pas trop qu'elle doit travailler dans un champ d'apostolat des plus difficiles et des plus délicats : celui des relations humaines, où le danger de se compromettre est sûrement plus grand que dans d'autres sphères de l'activité universitaire où il s'agit de manipuler soit de la matière inerte, soit des chiffres, soit des textes littéraires, etc. ? Pense-t-on assez aussi aux préjugés tenaces et aux intérêts ombrageux qu'elle doit inévitablement rencontrer sur son chemin et au nom desquels elle se fait traiter tantôt de capitaliste, tantôt de socialiste, tantôt d'antiouvrière, tantôt d'antipatronale, tantôt de nationaliste, tantôt d'internationaliste, tantôt de laïcisante, tantôt de cléricalisante, etc. ? Songe-t-on enfin qu'elle a l'étrange fortune de travailler dans une Province où l'on trouve normal, et avec raison d'ailleurs, de ne considérer comme juristes que ceux qui ont fait des études juridiques, de ne reconnaître comme médecins que ceux qui ont passé par une Faculté de médecine, etc., mais où tant d'improvisateurs peuvent être déclarés du jour au lendemain « éminents sociologues » et s'arroger le droit de juger d'autorité ceux qui sont spécialistes en la matière ⁵⁴ ?

51. *Annuaire de la Faculté des sciences sociales, 1944-1945*, p. 15.

52. La première fois que le Père Lévesque prend publiquement position sur ce problème et affirme la nécessité de disjoindre le « religieux » et l'« économique », c'est dans une série d'articles intitulés « Commentaire du manifeste du Conseil supérieur de la coopération », publiés dans la revue *Ensemble*, en novembre et décembre 1940, et en février 1941.

53. R. P. G.-H. Lévesque, *l'Enseignement de la doctrine sociale de l'Église à la Faculté des sciences sociales de Laval*, Québec, Université Laval, décembre 1947, 10 p. Voir aussi R. P. G.-H. Lévesque, o.p., « Sciences sociales et progrès humain », *la Revue de l'Université Laval*, vol. III, n° 1, septembre 1948, p. 37-41.

54. R. P. G.-H. Lévesque, *l'Enseignement de la doctrine sociale de l'Église à la Faculté des sciences sociales de Laval*, p. 9.

C'est donc dire que même à la fin des années 40, l'enseignement des sciences sociales n'a acquis qu'un statut universitaire précaire et qu'il ne peut le maintenir qu'au prix de certaines concessions, dont la plus importante est de reconnaître, même si la Faculté des sciences sociales est institutionnellement indépendante, sa subordination par rapport à la philosophie (thomiste) et à la théologie. À la limite, la seule garantie que la Faculté peut présenter de son orthodoxie, et le R. P. Lévesque ne néglige pas de le souligner, est la présence encore relativement grande d'ecclésiastiques parmi le corps professoral : par exemple, en 1950-1951, les ecclésiastiques sont au nombre de cinq (comparativement à trois en 1944-1945) et représentent encore le tiers (comparativement à plus de 50 %, six ans plus tôt) des professeurs titulaires et agrégés de la Faculté. Dès lors, l'on comprend la valeur stratégique de l'utilisation d'une conception « dualiste » des sciences sociales, qui distingue les « aspects normatifs de la vie sociale » de ses « aspects positifs » et conséquemment les « cours normatifs » des « cours positifs » : elle permet d'insister tantôt sur la subordination du positif par rapport au normatif, tantôt sur la complémentarité de ces deux aspects. C'est d'ailleurs ce que semble faire le Père Lévesque, selon la conjoncture ou le public : alors qu'il affirme devant les autorités de l'Université le primat du normatif, il déclare la même année devant la Canadian Political Science Association qu'« en tant que sociologue, l'étudiant ne s'attache qu'à une chose : constater objectivement, sèchement les faits tels qu'ils sont en faisant abstraction de ce que par ailleurs la philosophie a pu lui apprendre à penser. Après l'accomplissement de son travail sociologique, ce sera le temps de porter des jugements de valeurs sur les résultats de ses recherches, alors c'est en tant que philosophe qu'il se prononcera. *Les jugements de valeurs ne sauraient logiquement venir qu'après les jugements de réalité*⁵⁵. » L'accent est ici mis sur la complémentarité, la science sociale étant « une connaissance intégrale de la vie sociale, c'est-à-dire d'abord et en premier lieu la constatation expérimentale positive et l'explication des faits complétées ensuite par la connaissance normative des devoirs sociaux, c'est-à-dire en deux mots, une *science* et une *philosophie de la société*⁵⁶ ».

III. L'INDÉPENDANCE PAR LA DÉPENDANCE

Tout semble indiquer que pendant longtemps l'enseignement des sciences sociales à l'Université Laval n'a qu'une autonomie toute relative, qui doit être continuellement l'objet de transactions et qui donc correspond à un type et à un degré donnés de dépendance à l'égard des autres systèmes (en particulier, l'Église). Cette autonomie est d'autant plus faible que pendant plusieurs années, la Faculté

55. R. P. G.-H. Lévesque, o.p., *Principes et faits dans l'enseignement des sciences sociales*, communication faite à la Canadian Political Science Association, le 29 mai 1947, miméo, p. 11-12.

56. *Ibid.*, p. 9.

est, comme l'Université elle-même ⁵⁷, financièrement dépendante du Gouvernement provincial : c'est en effet grâce à une subvention de \$15 000, accordée en 1943 ⁵⁸ pour la mise sur pied d'un Département de recherches sociales, que la Faculté peut engager les premiers professeurs à plein temps et aussi grâce aux autres subventions gouvernementales qu'elle continue de recevoir entre 1945-1950 qu'elle peut prendre son véritable essor. Pendant les huit premières années d'existence, c'est-à-dire de 1943 à 1951 inclusivement, celle-ci obtient effectivement du Gouvernement provincial près de \$275 000, c'est-à-dire une somme qui représente plus de 46 % de son budget pour l'ensemble de ces années.

Toutes ces subventions, qui certes ne sont pas les seules, sont de fait très importantes puisqu'elles permettent à la Faculté d'acquérir au cours des années 40, si l'on ne tient compte que du budget comme indice de statut, une position hiérarchique équivalente et même supérieure à celle qu'occupent plusieurs autres facultés (lettres, philosophie, droit, arpentage et génie forestier) et aussi un développement ⁵⁹ tel que la perte de ces subventions entre 1949 et 1951 n'entraîne pas sa disparition : l'Université elle-même doit alors, compte tenu d'une part de la position qu'occupent dans le champ intellectuel québécois les professeurs de la Faculté, qui sont de plus en plus reconnus comme les détenteurs d'une compétence spécifique, et d'autre part de la force des groupes sur lesquels la Faculté peut s'appuyer, prendre la responsabilité du financement de l'enseignement des sciences sociales. C'est ce qu'elle fait, mais non sans reprocher au Père Lévesque, qu'elle considère « dispendieux », d'avoir pris position publiquement et d'avoir mené, « au nom de principes, une lutte qui ne valait pas la perte des subventions ». L'Université peut d'ailleurs difficilement laisser « tomber » la Faculté des sciences sociales ou obliger son doyen à démissionner, car ce serait reconnaître l'ingérence du Gouvernement provincial dans les affaires universitaires. Afin de dissiper tout doute, le recteur de l'Université Laval, M^{gr} Vandry, affirme lui-même en réponse à certaines insinuations ⁶⁰, « qu'il est faux que M. Duplessis s'efforce de contrôler l'Université

57. Les octrois du Gouvernement représentent en 1943-1944 plus de 60 % (comparativement à 16 % en 1935-1936) des revenus de l'Université Laval. L'importance relative de ces octrois ne diminue qu'à partir de 1947-1948, c'est-à-dire à partir du moment où l'Université bénéficie de « l'aide fédérale aux Universités », qui représente cette année-là 13,5 % de ses revenus. Enfin, entre les années 1935-1945, c'est-à-dire pendant une phase importante de son développement, l'Université Laval connaît une transformation capitale en ce qui concerne son mode de financement : les revenus dits « universitaires » (revenus provenant des étudiants, de placements ou de donations), qui constituent en 1935-1936 près de 85 % des revenus totaux de l'Université, n'en représentent plus que 40 % en 1945-1946 (Source : *Annexe du Mémoire de l'Université Laval à la Commission Tremblay*, 1955).

58. Cet octroi n'est pas directement accordé par le Gouvernement provincial, mais par deux de ses ministères, celui du Travail et celui de l'Agriculture. Il est à noter que le Gouvernement provincial est alors dirigé par M. Godbout, chef du Parti libéral, qui a repris le pouvoir en 1939, mais qui le perdra en août 1943. L'on peut évidemment se demander si la Faculté aurait obtenu un octroi si l'Union nationale avait été alors au pouvoir :... il semble que durant les premières années, la Faculté ait aussi reçu des dons de diverses associations, dont les Chevaliers de Colomb. Ce sont aussi ces derniers qui ont organisé, au cours des années 40, une vaste campagne pour le financement de la Faculté des sciences sociales.

59. Par exemple, le nombre d'étudiants réguliers inscrits à la Faculté passe, entre 1940-1945, de 60 à 118 et devient supérieur au nombre d'étudiants inscrits aux Facultés de droit (102), de foresterie (72) ou de philosophie (57). Les seules Facultés où le nombre d'étudiants est supérieur sont celles de médecine (469) et de sciences (354).

60. Roger Lemelin, « The Silent Struggle at Laval », *Maclean's Magazine*, 1^{er} août 1952, p. 10-11 et 36-38.

TABLEAU 2

*Dépenses académiques (enseignement et recherche)
des Facultés de l'Université Laval de 1935-1936 à 1968-1969 a*

	1935-1936	1940-1941	1945-1946	1950-1951	1955-1956	1960-1961	1965-1966	1968-1969
agriculture						12,2 (0,2)	1 210,8 (8,6)	2 623,1 (8,7)
architecture							178,0 (1,3)	380,0 (1,3)
arts	5,4 (3,1)	8,6 (2,2)	20,5 (2,8)	25,6 (2,0)	70,4 (3,8)	236,9 (3,8)	637,9 (4,5)	905,9 (3,0)
droit	6,3 (3,6)	14,5 (3,7)	10,4 (1,4)	28,3 (2,1)	66,3 (3,1)	131,2 (2,1)	286,1 (2,0)	94,1 (2,3)
foresterie et géodésie	14,5 (8,3)	36,1 (9,2)	49,9 (6,7)	80,7 (6,1)	156,9 (7,3)	393,8 (6,3)	894,5 (6,4)	1 741,0 (5,8)
lettres	14,8 (8,5)	18,5 (4,7)	33,7 (4,5)	103,3 (7,8)	134,4 (6,2)	472,3 (7,6)	1 339,1 (9,5)	3 348,3 (11,1)
médecine	73,3 (41,9)	82,7 (21,1)	173,8 (23,3)	271,9 (20,5)	327,7 (15,2)	884,6 (14,1)	2 835,4 (20,2)	5 084,9 (16,8)
sciences paramédicales						27,7 (0,4)	32,1 (0,2)	279,0 (0,9)
philosophie	5,6 (3,2)	10,0 (2,6)	25,2 (3,4)	59,1 (4,5)	71,7 (3,3)	121,4 (2,0)	232,4 (1,7)	399,0 (1,3)
sciences	52,7 (30,1)	206,2 (52,6)	374,7 (50,2)	576,6 (43,5)	756,4 (35,2)	1 521,2 (24,3)	2 969,1 (21,2)	8 770,0 (29,0)
sciences de l'administration							513,7 (3,4)	882,5 (3,3)
sciences de l'éducation				39,8 (3,0)	115,0 (5,3)	393,8 (6,3)	799,8 (5,7)	1 453,9 (4,6)
sciences sociales	0,2	9,8 (2,5)	48,0 (6,4)	125,8 (9,5)	187,2 (8,7)	464,0 (7,4)	756,4 (5,4)	1 403,3 (4,6)
théologie	2,0 (1,2)	5,0 (1,3)	8,1 (1,1)	11,5 (0,9)	9,1 (0,4)	109,7 (1,8)	394,3 (2,8)	773,5 (2,6)
gradués		0,5 (0,1)	1,3 (0,2)	1,9 (0,1)				38,0 (2,1)
total	175,2	392,4	746,0	1 324,5	2 152,7	6 254,0	14 037,7	30 218,9

SOURCE : *Annexe du Mémoire de l'Université Laval à la Commission Tremblay, 1955 ; Rapports financiers annuels, Archives de l'Université Laval, Québec.*

a Les dépenses sont données en milliers de dollars ; nous indiquons les pourcentages entre parenthèses.

Laval. Bien que celle-ci reçoive du gouvernement de substantiels octrois et, à l'occasion, de généreuses contributions, l'Université n'a jamais eu à subir aucun contrôle de la part du gouvernement. L'honorable Maurice Duplessis a toujours respecté l'autonomie et la liberté académique de l'Université. J'aime à lui rendre témoignage. Au surplus, je défie qui que ce soit de signaler, avec preuves à l'appui, un seul cas où M. Duplessis ait imposé sa volonté à l'Université ⁶¹. » Et il est, en un sens, exact que « l'on doive, comme le note Léon Dion, cette survivance (de la Faculté) à la ténacité des chanceliers et des recteurs qui, soucieux de maintenir l'indépendance essentielle de l'Université, ont permis au Père Lévesque et au doyen actuel, M. Jean-Marie Martin de même qu'au corps professoral, de suivre la ligne de leur fidélité :... Quand on songe aux problèmes que la Faculté a posés à l'Université, pourtant si puissante dans notre société, on se demande comment les sciences de l'homme auraient pu prendre racine ici sans l'appui actif de cette institution ⁶². » Cependant, cet observateur néglige de considérer que l'Université ne peut guère agir autrement, et c'est ce que souligne un journaliste canadien-anglais plus perspicace : « La démission de M^{gr} Charbonneau avait eu des effets très perturbateurs... Un catholique loyal et dévoué m'a même confié que si l'on oblige aussi le Père Lévesque à démissionner, je vais réellement commencer à croire que Duplessis dirige l'Église au Québec. C'est probablement la meilleure raison pour penser qu'on ne l'obligera pas à démissionner ⁶³. » C'est, de fait, l'opposition entre l'Église et les détenteurs du pouvoir politique, ou tout au moins la nécessité pour ces deux instances d'apparaître, si elles veulent conserver leur pouvoir respectif, de plus en plus indépendantes l'une de l'autre et de disjoindre le sacré du profane, qui permet à la Faculté des sciences sociales d'acquiescer, au nom de la « science » et aussi de la « liberté », une relative autonomie, dont une conséquence est la constitution d'un corps de véritables spécialistes en sciences sociales.

La constitution d'un tel corps n'est pas seulement corrélative d'une dépossession objective de ceux qui en sont exclus, c'est-à-dire à la fin des années 40 de ceux qui n'ont qu'une formation théologique, philosophique ou juridique, qui se trouvent dépossédés du capital scientifique et en quelque sorte disqualifiés ; de plus, celle-ci s'accompagne d'une redéfinition des fonctions que remplissent les diverses instances dans la division du travail politique et d'une redéfinition du travail politique lui-même. En effet, le simple fait de constituer la société québécoise en objet de recherche et d'introduire dans l'analyse de tout problème social une méthodologie et une conceptualisation spécialisée et, pour la plupart, ésotérique, ne peut que discréditer et par là nuire aux intérêts de ceux-là mêmes qui ont acquis le monopole du pouvoir de définir les situations : ceci devient un acte subversif. Il n'est donc guère surprenant que les premiers qui manifestent leur inquiétude, exigent certaines garanties d'orthodoxie et même s'opposent, soient des membres du clergé :

61. *L'Action catholique*, 30 août 1952, p. 2. Dès la parution de l'article de Lemelin, M. Duplessis qualifie lui-même ce texte de « calomnie odieuse » (*The Chronicle Telegraph*, 2 août 1952).

62. L. Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 13.

63. Blair Fraser, « The Fight over Father Lévesque », *Maclean's Magazine*, 1^{er} juillet 1952. Le Père Lévesque lui-même reconnaît que c'est la dernière phrase du texte cité qui « l'a sauvé ».

l'existence même de la Faculté des sciences sociales comme institution met en question leur aptitude à remplir diverses fonctions qu'ils se sont, au cours des luttes antérieures, appropriées. À cet égard, il est intéressant de noter que non seulement des membres du clergé séculier, mais aussi de certaines communautés religieuses dont principalement les Jésuites, critiquent l'orientation que le Père Lévesque donne à l'enseignement des sciences sociales et s'opposent aux positions qu'il défend. Ces conflits existaient depuis la mise sur pied en 1938 de l'École des sciences sociales, mais ont été atténués par l'importance donnée à l'enseignement de la philosophie thomiste et des encycliques, et par la présence de nombreux ecclésiastiques, dont un Jésuite, le R. P. Pépin Archambault, directeur de l'École sociale populaire et président des Semaines sociales du Canada. Ce n'est qu'à la suite de la prise de position du Père Lévesque au sujet de la « confessionnalité » que l'opposition se manifeste et s'organise : en affirmant la nécessité d'organiser les coopératives sur un plan non confessionnel et donc de dissocier l'« économique » (ou le profane) et le « religieux ⁶⁴ », celui-ci se met à dos de nombreux membres du clergé, dont des évêques de régions rurales, et aussi les Jésuites de l'École sociale populaire, qui jusqu'alors ont pris la responsabilité de la diffusion et de l'interprétation de la doctrine sociale de l'Église et qui ont organisé sur le plan confessionnel diverses associations (l'Union catholique des cultivateurs, l'Association des voyageurs de commerce catholiques, les Femmes catholiques, etc.). Ceux-ci continuent de défendre, en s'appuyant sur les documents des Papes (en particulier, l'encyclique *Singulari quadam* de Pie X), la confessionnalité des coopératives et aussi des syndicats. Le conflit devient si aigu que le Provincial des Dominicains, le R. P. Gaudrault, o.p., doit publier une défense publique du Père Lévesque, reprenant à son compte la thèse de la non-confessionnalité (qu'il distingue de la neutralité) pour démontrer qu'elle correspond à la pensée des Papes et que la prudence l'exige au Canada français ⁶⁵. Le Père Lévesque n'en est pas moins accusé d'« hérésie », non parce qu'il conteste la hiérarchie ecclésiastique, mais parce qu'il attaque la monopolisation du monopole ecclésiastique par une fraction du clergé et il doit se défendre à trois reprises à Rome même. Les deux premiers procès, qui sont institués à la suite de pressions de membres du haut clergé québécois et des Jésuites de l'École sociale populaire, qui se déroulent devant la congrégation du Saint-Office et la congrégation des Séminaires et Universités, portent l'un sur les positions du Père Lévesque au sujet de la confessionnalité et l'autre sur l'enseignement de la Faculté des sciences sociales qualifié de « laïcisant », de « matérialiste », de « socialisant » et de « gauchiste ⁶⁶ ». Quant

64. Dès 1935, le Père Lévesque défend une thèse analogue au sujet des mouvements d'action nationale (« Action catholique et action nationale », *la Revue dominicaine*, novembre 1935). Si cette prise de position, alors marginale, n'est pas l'objet d'un débat, c'est peut-être parce que le Père Lévesque n'a pas encore acquis dans le champ religieux et intellectuel la position qu'il occupe en 1945 et qu'il n'a pas le pouvoir d'appliquer les changements qu'il préconise.

65. R. P. P.-M. Gaudrault, o.p., *Neutralité, non-confessionnalité et École sociale populaire*, Montréal, Éd. du Lévrier, 1946. Ce petit livre connaît alors, semble-t-il, un grand succès de librairie.

66. Il semble que ceux qui formulent ces accusations soient les mêmes qui, à la même époque, obtiennent un procès à Rome contre M^{gr} Charbonneau, archevêque de Montréal, « à qui il est reproché d'avoir donné un appui aux grévistes d'Asbestos, d'avoir manifesté son opposition à l'égard du gouvernement Duplessis, de défendre la thèse de la non-confessionnalité des coopératives et des syndicats, etc. » (B. Fraser, « The Fight over Father

au troisième, il est demandé par le Gouvernement provincial, alors dirigé par Duplessis : le doyen de la Faculté des sciences sociales est alors accusé d'« avoir une influence politique indue » et de vouloir former, avec ses professeurs et anciens élèves, un parti politique qui risquerait de « renverser le seul gouvernement catholique d'Amérique du Nord ». Et si celui-ci n'est pas condamné, c'est certes parce qu'à Rome les arguments présentés ne convainquent pas les autorités religieuses de son hérésie, mais aussi parce qu'il a acquis, dans les luttes antérieures, une grande autorité religieuse et intellectuelle et qu'il s'est assuré l'appui de membres du clergé, dont les évêques de Montréal et de Québec. De plus, sa contestation rencontre les intérêts d'un groupe important de laïcs, qui même si anticléricaux, c'est-à-dire hostiles à une mainmise du clergé sur les institutions non proprement religieuses, demeurent fidèles à l'Église. Le R. P. Gaudrault n'a-t-il pas lancé lui-même un avertissement : « Les bons catholiques un jour ou l'autre éclateront [...]. Il y a très grand danger, à l'heure actuelle, d'une réaction qui ferait tort à l'Église et au clergé qu'on accuse d'en mener trop large dans le domaine des choses profanes. L'anticléricalisme se développe rapidement, beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit ⁶⁷. » Le clergé n'a objectivement pas intérêt à conserver un monopole au risque de s'aliéner la fraction la plus active et la plus dynamique de ses fidèles ; il a plutôt intérêt à se cantonner dans le champ religieux et à en assurer l'autonomie. Il est évident, par exemple, qu'un appui trop manifeste au gouvernement Duplessis de la part de l'Église risque alors d'entraîner la contestation de la hiérarchie ecclésiastique elle-même et de sa légitimité. Aussi, la stratégie qui consiste à disjoindre le « religieux » et le « profane », et de travailler non plus au niveau des institutions, mais à celui des individus, est une façon, et peut-être la seule, de pouvoir continuer à exercer une influence intellectuelle et morale au sein de la société québécoise.

On ne peut cependant pas nier que le doyen et les professeurs de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval participent, par le fait même de contribuer à l'institutionnalisation des sciences sociales au Québec et donc par la force des choses, à un véritable « mouvement social ⁶⁸ », qui provoquera le renversement du gouvernement de l'Union nationale et sera à l'origine de la « révolution tranquille » (1960). En effet, « il n'est pas faux, comme l'écrit Marcel Rioux, de dire que c'est la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval (sociologues et économistes) qui a constitué, à la fin des années 1940 et pendant les années 1950, le centre de contestation le plus cohérent ; à eux sont venus se greffer des revues — *Cité libre* est l'exemple le plus évident —, des mouvements — l'Institut canadien des affaires publiques par exemple — où se trouvaient des intellectuels, des professeurs, des syndicalistes, des journalistes et des politiciens libéraux. S'inspirant d'analyses économiques et sociologiques du milieu québécois et de leur connaissance d'autres démocraties occidentales, ces mouvements et individus entreprirent la critique systématique de l'idéologie de conservation ainsi que de la culture

Lévesque », *Macleans Magazine*, 1^{er} juillet 1952). Parmi ceux qui ont porté l'accusation contre M^{gr} Charbonneau à Rome, Fraser nomme M^{gr} Courchesnes, évêque de Rimouski, qu'il qualifie d'« ultra-conservateur ».

67. R. P. Gaudrault, *Neutralité, non-confessionnalité et École sociale populaire*, p. 19.

68. Ce terme est utilisé par J.-Ch. Falardeau, professeur à la Faculté, in « Lettre à mes étudiants », *Cité libre*, mai 1959, p. 11.

québécoise⁶⁹. » Ce n'est donc pas un hasard si le développement de la Faculté, plus que sa naissance, est observé avec méfiance par Duplessis et son gouvernement, qui essaie d'obtenir la démission de son doyen et de limiter son action : « Tenter un effort d'objectivité et de patiente analyse... c'est du même coup se situer en dehors des formes consacrées du nationalisme, en dehors de l'idéologie ecclésiastique traditionnelle, en dehors des mythologies politiques et électorales⁷⁰ », bref s'opposer à la conception et à la pratique politiques de Duplessis. Par exemple, le seul fait d'entreprendre, comme le fait Maurice Lamontagne en 1947 pour la Chambre de commerce de la province de Québec, une recherche sur l'« entretien du réseau routier en hiver » équivaut pratiquement à critiquer la politique du gouvernement dans ce domaine ; c'est ce que fait d'ailleurs la Chambre de commerce, qui, s'appuyant sur le rapport de recherche, exerce des pressions pour que soit modifiée la politique gouvernementale. Et si un professeur ose donner des cours sur la fiscalité, le système de la taxation ou les théories de Keynes, non seulement il s'oppose à l'« ancienne » génération d'économistes, mais aussi il est presque automatiquement qualifié de « centralisateur » et perçu comme un adversaire de la politique « autonomiste » du gouvernement. Enfin, celui qui tente de démontrer que la société québécoise est devenue industrialisée et urbanisée court aussi ce risque d'être identifié comme « ennemi du régime », car il détruit du même coup la représentation cléric-nationaliste que la classe dominante a, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, construite et imposée⁷¹. Aussi, dans un tel contexte, les professeurs de la Faculté qui transmettent des enseignements spécialisés et poursuivent des recherches deviennent-ils, presque malgré eux faut-il préciser, des « contestataires » et des « définisseurs de situation » : « Notre première préoccupation, écrit J.-Ch. Falardeau, fut d'identifier notre milieu social et d'en prendre conscience. L'équipe des sciences sociales de Laval, durant les années dont je parle, a été essentiellement engagée dans la tâche qu'il faut bien appeler sociologiquement par son nom, la tâche d'une nouvelle « définition » de la situation canadienne-française⁷². » La constatation d'un décalage entre l'idéologie dominante (et certaines institutions) et la réalité (économique), et aussi du retard du Québec par rapport à d'autres parties du Canada et aux États-Unis, peut difficilement ne pas être une contestation de cette idéologie et de ceux qui en sont les porteurs. Et la tentation est grande pour plusieurs membres de la Faculté de vouloir contribuer non seulement à ce travail de contestation, « sorte de point zéro entre le passé et l'avenir⁷³ », mais aussi à la transformation de diverses institutions et à l'élaboration

69. Marcel Rioux, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1, 1968, p. 113-114.

70. Léon Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 14. Voir aussi F. Dumont, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Situation de la recherche sur le Canada français*.

71. Marcel Rioux, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1, 1968, p. 113-114.

72. J.-Ch. Falardeau, « Lettre à mes étudiants », *Cité libre*, mai 1959, p. 14. Celui-ci écrit aussi : « Les spécialistes de sciences sociales de notre génération se substituent en quelque sorte à ceux qui, au cours du XIX^e siècle et jusqu'à une époque récente, ont assumé la responsabilité de définir et de canaliser le destin canadien-français » (*l'Essor des sciences sociales au Canada français*, p. 11).

73. Fernand Dumont, « Depuis la guerre : la recherche d'une nouvelle conscience », in Pierre de Grandpré (édit.), *l'Histoire de la littérature française au Québec*, Montréal, Beauchemin, 1969, t. III, p. 36.

d'une nouvelle idéologie (qui sera dite « de rattrapage ») ; d'ailleurs quelques-uns, dont l'exemple le plus typique est Maurice Lamontagne, professeur d'économie, qui rallie Ottawa en 1959 comme haut fonctionnaire pour devenir ensuite ministre du gouvernement Pearson et sénateur, s'engagent dans l'action politique et délaissent l'enseignement universitaire.

Duplessis a donc, dès le début des années 40, de nombreuses raisons de ne guère apprécier la jeune Faculté des sciences sociales et son doyen, qu'il surnomme le « p'tit rouge ». Cependant, même si à plusieurs reprises il exerce des pressions ou intimidations, soit directement auprès de la direction de l'Université, soit indirectement dans ses allocutions publiques, ce n'est qu'à la toute fin des années 40 et au début des années 50, c'est-à-dire au moment où la Faculté a acquis de solides appuis extérieurs et que son influence devient de plus en plus visible, qu'il exerce ouvertement des représailles contre celle-ci en lui enlevant progressivement les subventions qui lui sont accordées par le gouvernement depuis 1943. Sans nul doute, depuis quelques années, les enseignements et recherches des professeurs de la Faculté, les prises de position de son doyen et aussi les activités de ses anciens étudiants qui militent dans le mouvement syndical et coopératif ou font de l'éducation populaire, ne peuvent qu'irriter les membres du gouvernement, mais ce n'est qu'à la suite de l'appui moral et financier que donnent en 1949 des étudiants et des professeurs de la Faculté aux grévistes d'Asbestos et de Thetford Mines dans leur lutte contre les sociétés minières et le Gouvernement provincial qui protège les intérêts de ces dernières, que le Gouvernement décide d'« entrer en guerre » contre la Faculté : le premier geste est de réduire considérablement (de \$37 500 à \$25 000) la subvention qu'il lui accorde annuellement. Et dès l'année suivante, à la suite d'un discours que le doyen de la Faculté prononce au Congrès annuel des relations industrielles et dans lequel il affirme que « la lutte contre le communisme ne doit pas devenir un tremplin électoral ⁷⁴ » et condamne la pratique politique de Duplessis qui, à un moment où le mouvement communiste est devenu quasi inexistant, continue d'exploiter le sentiment anticommuniste de la population, cette subvention est totalement supprimée. De plus, le gouvernement refuse d'accorder à la Faculté, qui est toujours installée dans des locaux vétustes et nettement inadéquats, des subventions pour la construction d'un nouvel édifice, alors qu'il les donne à la jeune École de commerce.

Si financièrement la Faculté des sciences sociales peut subsister, c'est, comme nous le soulignons précédemment, parce que l'Université prend elle-même la responsabilité de son financement. Mais celle-ci n'aurait peut-être pas pu assumer cette responsabilité si elle n'avait pas reçu dès l'année 1950-1951 d'importantes subventions (près de \$250 000, c'est-à-dire 13 % de ses revenus) du Gouvernement fédéral sous la forme d'« aide fédérale aux universités ». Cette année-là, la Faculté obtient aussi, pour son École de service social, un octroi spécial de \$6 850 du ministère de la Santé d'Ottawa. Selon plusieurs, cette « aide » constitue, pour l'Université et aussi la Faculté des sciences sociales, le meilleur moyen de faire face aux nouvelles dépenses qu'occasionne leur développement tout en leur

74. R. P. G.-H. Lévesque, o.p., « Communisme et chrétien », *Cinquième congrès des relations industrielles*, rapport annuel, 25 avril 1950.

assurant, par la diversification même des sources de financement, une plus grande autonomie ⁷⁵. Cependant, celle-ci n'en est pas moins l'objet d'une très importante controverse, à laquelle prend part activement le Père Lévesque, alors membre de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (1949-1951) ou Commission Massey. Le seul fait de participer à cette commission, qui après avoir constaté la « crise financière des universités » et le « triste sort des humanités » recommande, entre autres, la création du Conseil des arts, ne peut que durcir les oppositions qui existent entre le doyen de la Faculté des sciences sociales et le gouvernement Duplessis et aussi en faire naître d'autres. Par exemple, les « nationalistes » d'alors, et en particulier François-Albert Angers de *l'Action nationale* ⁷⁶, critiquent très sévèrement la participation du Père Lévesque à la Commission Massey et les positions que celui-ci défend. Enfin, ce débat public a de graves répercussions à l'intérieur même de la Faculté des sciences sociales : même si la plupart des professeurs se considèrent comme « libéraux », mais sans militer activement au sein du Parti libéral et qu'ils sont sympathiques aux prises de positions de leur doyen, ils ne partagent pas tous la même conception du « rôle » de l'universitaire. En effet, plusieurs refusent, à la suite de la parution d'un article de François-Albert Angers, de rédiger collectivement une réponse qui serait la défense du Père Lévesque : ceux-ci, qui sont les plus jeunes professeurs de la Faculté et qui ont aussi reçu une formation souvent plus spécialisée que leurs aînés, s'opposent à ce que la Faculté (ou ses professeurs) ait une action ouvertement politique et ils exigent qu'elle se consacre entièrement à l'enseignement et à la recherche. « Il est normal, écrit alors un de ces jeunes professeurs, qui n'admet pas que l'universitaire puisse devenir tour à tour « politicien, chef ouvrier, journaliste, débattant, administrateur et propagandiste », que les influences et les ordres de préoccupation venant de l'extérieur occupent une place importante dans la vie académique [...]. Tout en reconnaissant le caractère normal de ce conditionnement, il faut tâcher d'en minimiser l'influence en développant par ailleurs un sens rigoureux de la vie académique à l'intérieur de la Faculté. Si on n'y parvenait pas, on courrait le risque d'y voir s'introduire une échelle d'appréciation de l'activité de l'universitaire qui serait établie d'après des critères et des intérêts non académiques ⁷⁷. » Ainsi, ceux-là mêmes qui se sont opposés au nom de la « science » à leurs prédécesseurs se voient critiquer, avec les mêmes arguments, par ceux qui leur succèdent : à dix ans d'intervalle, le conflit de légitimité se répète. Et ceux qui se font les gardiens de la science et les défenseurs de la « neutralité axiologique » des scientifiques remportent encore la victoire : d'une part, la réponse aux critiques n'est pas publiée et d'autre part, le

75. C'est là la thèse que défend entre autres Léon Dion, professeur de la Faculté des sciences sociales : il s'agit, selon lui, d'une « question de stricte justice antérieure et supérieure au constitutionnalisme politique » et il croit nécessaire de « passer outre aux objections d'un juridisme étroit ou partisan afin que l'Université ne soit pas sous la dépendance quasi exclusive d'une source extérieure, unique, et discrétionnaire de revenus, le Gouvernement provincial » (« Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 23).

76. François-Albert Angers, « Deux modèles d'inconscience : le premier ministre Saint-Laurent et le commissaire Lévesque », *l'Action nationale*, 1951, p. 180-210. Dans cet article, Angers n'attaque pas seulement le Père Lévesque, « ce dominicain par trop séduisant à la dialectique subtile », mais aussi la Faculté des sciences sociales.

77. Léon Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 24.

caractère « scientifique » de l'enseignement est accentué⁷⁸. En effet, même si la Faculté ne délaisse pas comme objectif de donner une « solide formation de base en sciences sociales » (à partir de 1954, deux années conduisant au baccalauréat), celle-ci présente un programme de cours de plus en plus spécialisés qui se donnent, pour ce qui est des deux dernières années conduisant à la maîtrise, dans le cadre des départements ou École (sociologie, économique, relations industrielles, science politique et administrative, École de service social). De plus, la présence de cours tels « L'enseignement social de l'Église », « Philosophie sociale et politique » et « Morale et technique de l'action », est devenue très faible : une place plus grande est faite aux sciences sociales empiriques « dont l'objet est la connaissance des modalités contingentes de la réalité sociale », qu'aux disciplines philosophiques considérées comme « indispensables pour rendre compte de ce qu'il y a d'universel et de permanent dans les phénomènes sociaux et surtout pour établir les fins en fonction desquelles il convient d'orienter et d'organiser la vie sociale⁷⁹ ». Et lorsque le Père Lévesque quitte son poste de doyen en 1955⁸⁰ et qu'il est remplacé par M. Jean-Marie Martin, c'est effectivement une étape importante du développement des sciences sociales au Québec qui se termine : celle de son institutionnalisation. L'enseignement des sciences sociales a alors acquis un statut et une stature universitaires : la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval regroupe, en 1955-1956, plus de cinquante professeurs (titulaires, agrégés et auxiliaires), donne un enseignement à près de cent quarante étudiants (*i. e.* 4,5 % des étudiants inscrits à l'Université) et administre un budget (recherche et enseignement) de \$187 000 (*i. e.* 9 % du budget de l'Université)⁸¹.

CONCLUSION

Il peut sembler paradoxal que des universitaires qui se sont fixé comme tâches premières d'enseigner et de mener des recherches aient, par leur participation à de nombreux débats publics et aussi à d'importants conflits sociaux, une action politique de premier plan. Il ne fait en effet aucun doute qu'au cours des années 1940-1950, les membres de la Faculté des sciences sociales de l'Université

78. Est aussi accentué le caractère empirique des recherches. Il faut d'ailleurs souligner qu'à cette période la Faculté reçoit une importante subvention de la Carnegie Foundation, qui permet aux professeurs de constituer des équipes et d'entreprendre des recherches (par exemple, sur l'habitation dans la ville de Québec, les travailleurs en forêt et l'évolution des milieux ruraux).

79. *Annuaire de la Faculté des sciences sociales, 1955-1956*, Québec, Université Laval, p. 10.

80. En 1955, le Conseil de l'Université Laval adopte un nouveau règlement à l'effet qu'une personne ne puisse occuper le poste de doyen d'une faculté plus de deux termes. En ce qui concerne le Père Lévesque qui est doyen de la Faculté des sciences sociales depuis plus de dix ans, ce règlement est appliqué rétroactivement. Celui-ci conserve cependant, jusqu'en 1961, une charge d'enseignement.

81. Par ailleurs, trois événements du début des années 1950 illustrent bien que la Faculté a alors acquis une véritable légitimité au sein du champ intellectuel : l'entrée en mars 1950 du R. P. Lévesque, doyen de la Faculté, à la Société royale du Canada ; son élection, en 1951, à la présidence de l'Association canadienne des sciences politiques ; l'organisation, par les membres de la Faculté, d'un colloque qui porte sur les « répercussions sociales de l'industrialisation au Québec » (J.-Ch. Falardeau (édit.), *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953).

Laval, dont son doyen, et les étudiants qu'ils forment ont une action importante dans les transformations, *i. e.* la « révolution tranquille », que connaît le Québec et qu'à ce titre, ils peuvent être considérés, selon l'expression de Guy Rocher, comme des « agents de changement social ». L'on peut dire, si l'on veut résumer cette action, qu'ils contribuent d'une part à la dissociation du « social » et du « religieux » et par là à l'autonomisation du champ intellectuel, du champ politique et du champ religieux⁸², et d'autre part à l'élaboration, principalement en formant des diplômés qui deviennent par la suite les cadres supérieurs des principaux ministères provinciaux et aussi, pour quelques-uns, en participant directement à la rénovation de l'appareil bureaucratique d'État, d'une conception et d'une pratique politiques nouvelles (« néo-libéralisme » ou « interventionnisme⁸³ »), bref, ils collaborent à la production d'un « nouvel ordre social », dont une des conditions est le remplacement de l'ancienne fraction plus conservatrice de la classe supérieure qui contrôle l'appareil d'État par une autre, plus urbaine et aussi plus « moderniste », *i. e.* qui est plus consciente des transformations que connaît la société québécoise et qui est plus animée par l'esprit de connaissance scientifique.

Ce n'est en effet qu'à partir des années 60, c'est-à-dire au moment où le Parti libéral dirigé par Jean Lesage prend le pouvoir, que l'on engage dans la fonction publique provinciale un nombre plus considérable de diplômés en sciences sociales (principalement en économique) et que certains parmi ceux-ci occupent des postes importants ou de haute administration⁸⁴. La présence de ces « nouveaux » spécialistes, pour la plupart (67,0 %) formés à l'Université Laval, semble d'autant plus déterminante que ce sont dans les ministères où ils travaillent que sont conçues ou appliquées les plus importantes réformes que le Gouvernement s'est engagé à réaliser et qui caractérisent la « révolution tranquille » : ces réformes sont la création d'un ministère de l'Éducation, la régionalisation scolaire, la nationalisation de l'électricité, la création de la S. G. F., de Sidbec et de la Caisse de dépôt et de placement, le nouveau régime d'allocations sociales, l'assurance-hospitalisation et un nouveau code du travail. Et cette reconnaissance de l'« utilité sociale » des diplômés en sciences sociales a un impact considérable sur le dévelop-

82. Deux événements marquent le début de ce vaste processus d'autonomisation. Le premier est la parution en août 1944 du manifeste des automatistes, *Refus global* : des artistes, dont P.-E. Borduas, refusent que le système de production de biens symboliques (art, littérature, etc.) soit dépendant du champ religieux et aussi du champ politique et revendiquent le droit de pouvoir définir eux-mêmes les normes de leur production et les critères d'évaluation de leurs produits (voir *les Automatistes*, numéro spécial de *la Barre du jour*, nos 17-20, janvier-août 1969). Le deuxième événement, beaucoup plus important, est la grève d'Asbestos, dont une des conséquences principales est, comme le souligne pertinemment Hélène David (« La grève et le bon Dieu », *Sociologie et Sociétés*, vol. 1, n° 2, novembre 1969, p. 249-277), « l'émancipation de l'État de la tutelle idéologique de l'Église » et donc la fin de la « Sainte-Alliance ».

83. Ce ne sont pas là les seules tâches qu'accomplissent les diplômés en sciences sociales. Il nous faut aussi tenir compte de ceux qui, dans la fonction publique fédérale, contribuent, par la transformation de l'appareil d'État et des rapports de force entre les groupes ethniques, au maintien de l'« unité canadienne ». De plus, il y a tous les « praticiens sociaux », comme on aimait les appeler auparavant, c'est-à-dire des intellectuels, qu'ils soient travailleurs sociaux, directeurs du personnel ou fonctionnaires, qui occupent des positions intermédiaires entre les classes sociales et assument des tâches de médiation.

84. Voir Paul Gervais, *les Diplômés en sciences sociales dans la fonction publique du Québec*, thèse de maîtrise en science politique, Montréal, Université de Montréal, 1970.

pement des Facultés de sciences sociales⁸⁵ : avec l'utilisation plus grande des diplômés de ces facultés coïncide en effet un accroissement rapide du nombre des étudiants inscrits en sciences sociales à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Entre 1955 et 1965, ce nombre passe de 283 à plus de 1 700. L'enseignement des sciences sociales, dont la responsabilité est maintenant assumée par divers départements nettement différenciés les uns des autres, acquiert alors, même s'il continue d'être l'objet de sévères critiques, une véritable reconnaissance sociale : les professeurs en sciences sociales sont fréquemment consultés par des organismes privés et gouvernementaux, les journaux et la télévision sollicitent régulièrement leurs commentaires au sujet de divers problèmes, des cours en sciences sociales sont introduits dans le programme des collèges classiques et puis des C. E. G. E. P., etc.

Si au cours de ces années les membres des Facultés de sciences sociales ont une telle influence, c'est peut-être, comme le souligne Léon Dion, que « devant la carence de ressources intellectuelles adéquates, ils sont appelés à la rescousse » et qu'en « l'absence d'une tradition universitaire et d'une conscience du sens d'une vie académique » et aussi à cause de salaires « ridiculement bas », ils sont « incapables de résister aux diverses pressions du moment » et « aux sollicitations d'un autre ordre (être rapidement connu, conformer son niveau de vie à celui de la classe professionnelle, etc. ⁸⁶) ». Cependant, on ne peut comprendre par exemple l'appui que ceux-ci donnent à des mouvements tels le syndicalisme et le coopératisme, sans tenir compte des intérêts qu'ils ont à défendre ces mouvements et donc des positions qu'ils occupent dans le champ intellectuel et aussi dans la structure des rapports sociaux. De façon générale, l'on peut dire que, de par les positions mêmes qu'ils occupent, c'est-à-dire celles d'universitaires ou d'intellectuels, les spécialistes en sciences sociales sont « portés, en raison de l'ambiguïté structurale de leur position dans la structure de la classe dominante, à entretenir une relation ambivalente, tant avec les fractions dominantes de la classe dominante (les « bourgeois ») qu'avec les classes dominées (le « peuple ») et à former une image ambiguë de leur position dans la société et de leur fonction sociale ⁸⁷ ». Aussi, les sciences sociales ne sauraient être, de par leur nature, comme on tend à l'admettre communément, des disciplines « critiques », des disciplines dont la

85. Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, reconnaît lui-même que « le développement actuel très rapide de la sociologie comme discipline académique au Canada français peut être expliqué par la façon dont celle-ci est devenue un instrument de développement national. La même chose peut être dite de toutes les autres sciences sociales qui sont devenues de plus grandes sources de la réflexion idéologique au sujet du Canada français et dont les spécialistes sont parmi les plus actifs membres de la nouvelle élite canadienne-française » (« French Canada : A Case Study in Sociological Analysis », *la Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 1, n° 4, novembre 1964, p. 191).

86. Léon Dion, « Aspects de la condition du professeur d'université dans la société canadienne-française », *Cité libre*, n° 26, juillet 1958, p. 15. Voir aussi A. Faucher, « La recherche en sciences sociales au Québec. Sa condition universitaire », in N. F. Timlin et A. Faucher, *The Social Sciences in Canada*, Ottawa, Social Science Research Council of Canada, 1968. On ne peut, selon celui-ci, « blâmer ceux qui se livraient à la recherche de commandite dans ce temps-là ; car c'était par nécessité financière qu'ils le faisaient, les salaires étant (en 1940-1945) encore à l'échelle des années 1920 » (p. 7-8). Le salaire d'un professeur, par exemple celui qui vient de terminer une scolarité de doctorat, est en 1943 de \$2 500 (dont \$500 pour les frais professionnels).

87. P. Bourdieu, « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scholies*, vol. 1, 1971, p. 16-17.

fonction sociale transhistorique est de démystifier ou de contester. Notre étude démontre en fait le contraire : au moment de leur insertion dans le système universitaire, dont une des conditions est la coïncidence entre leur fonction interne d'inculcation et leur fonction sociale de reproduction de la culture dominante⁸⁸, celles-ci sont, au Québec, relativement conservatrices. Et si, comme c'est le cas au début des années 40, plusieurs professeurs des Facultés de sciences sociales se définissent comme des « agents de changement social » ou des « contestataires », c'est qu'ils trouvent dans leur condition économique et aussi dans leur exclusion sociale les fondements d'une solidarité avec les classes dominées. De plus, du fait même que l'enseignement et la recherche en sciences sociales constituent, à ce moment-là, une contestation de l'ordre établi et de la légitimité du pouvoir que détient Duplessis et qu'il n'est guère possible de préserver leur faible autonomie sans s'opposer au gouvernement de l'Union nationale, qui par ailleurs refuse d'accorder des subventions aux sciences sociales et aussi d'engager des diplômés des Facultés de sciences sociales, les membres de ces Facultés ne peuvent, de toute évidence, espérer acquérir une reconnaissance sociale et un statut universitaire plus élevé qu'en contribuant à renverser ce gouvernement et donc qu'en s'alliant d'une part aux mouvements syndical et coopératif et d'autre part au Parti libéral qui s'inspire largement de leurs réflexions et recherches et qui s'engage à administrer « avec compétence », *i. e.* en se servant des compétences qui existent, les affaires de l'État ; c'est effectivement en fournissant leur compétence à ces divers mouvements d'opposition et en recevant leur appui, que ces professeurs en sciences sociales obtiennent le pouvoir de réinterpréter les demandes externes et de tirer parti des occasions (historiques) pour accomplir leurs fonctions internes que sont la constitution d'un savoir spécialisé et cumulatif, la formation d'une « communauté scientifique » intégrée et la transmission d'un enseignement spécifique et homogène.

Que par la suite il y ait, pour plusieurs disciplines des sciences sociales, un glissement d'une prise de position (« engagement social ») vers une autre (« la neutralité axiologique »), il est important, mais insuffisant pour expliquer cette translation, de retenir le fait que ces disciplines ont acquis une plus grande autonomie par rapport aux contraintes et aux demandes externes. Évidemment, l'on ne peut négliger les tentatives que ces « nouveaux » universitaires font pour s'insérer dans le champ scientifique canadien et aussi international : ceux-ci ne peuvent espérer acquérir une position plus élevée dans le champ intellectuel national et dans le système universitaire local qu'en obtenant une position, certes inférieure et dominée, dans le champ international et donc qu'en se conformant, tant dans leurs recherches que dans leur enseignement, aux normes que les chercheurs des « centres » se sont fixées. Peut-être plus que pendant la période précédente, l'on s'interdit de comprendre nombre de caractéristiques de ces disciplines, qui ont acquis le pouvoir de retraduire, selon leur logique propre, les problèmes que leur soumettent les divers groupes sociaux, si l'on ne tient pas

88. Cette hypothèse, présente dans l'ouvrage de P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *la Reproduction* (Paris, Les Éditions de Minuit, 1970), est aussi formulée, en des termes différents, par R.N. Clark (« Durkheim and the Institutionalization of Sociology in French University System », *Archives européennes de sociologie*, vol. IX, n° 1, 1968, p. 37-71) et par R. Collins (« Internal and External Conditions in the Development of Social Sciences », *Annual Meeting of American Association*, Washington (D. C.), septembre 1970).

compte de leur position de dépendance dans la structure du champ international de production scientifique : les instances de reproduction du corps professoral et aussi de consécration sont alors étrangers ⁸⁹.

Cependant, il faut aussi considérer cette modification de la définition du rôle d'universitaire ou de scientifique dans la société comme l'effet d'une transformation de leur position dans le champ intellectuel et scientifique, qui est elle-même corrélative, comme nous avons tenté de le démontrer, d'une transformation des rapports de force entre les diverses fractions de la classe supérieure. Tout se passe comme si la Faculté ne pouvait conserver la légitimité qu'elle a difficilement acquise, et les plus jeunes professeurs dont la carrière est étroitement liée au développement de la Faculté semblent en être conscients, qu'en affirmant son autonomie par rapport au champ religieux et au champ politique et qu'elle ne pouvait assurer son expansion qu'au prix d'un rétrécissement de ses tâches (par exemple, abandon du programme de cours sur la coopération, disparition du Centre de culture populaire) et aussi d'une spécialisation plus grande de ses enseignements : la raison en est peut-être (hypothétiquement) que celle-ci, en autonomisant son fonctionnement et en obtenant, par l'affirmation de sa neutralité, la reconnaissance de sa légitimité, remplit le mieux, tout en la dissimulant et par le fait même de la dissimuler, sa fonction sociale propre, qui est de contribuer à la reproduction de la distribution du capital culturel entre les classes sociales ⁹⁰.

RÉSUMÉ

L'objet de cet article est l'analyse de la mise sur pied et du développement de l'École des sciences sociales de l'Université Laval (Québec) qui, entre les années 1940 et 1950, joue un rôle déterminant dans le processus d'institutionnalisation de ces disciplines au Québec. Une attention particulière est accordée à l'apparition d'un corps de spécialistes permanents, qui tentent d'obtenir la reconnaissance sociale de leurs activités intellectuelles et scientifiques et qui adoptent diverses stratégies (imitation d'un modèle d'enseignement, utilisation d'une main-d'œuvre étrangère, alliance avec les membres d'autres disciplines, appui à des groupes sociaux, etc.). La constitution d'un tel corps n'est pas seulement corrélative d'une dépossession de ceux qui en sont exclus, c'est-à-dire à la fin des années 40 de ceux qui n'ont qu'une formation théologique, philosophique ou juridique, de plus celle-ci s'accompagne d'une redéfinition des fonctions que remplissent les diverses instances dans la division du travail politique et d'une redéfinition du travail politique lui-même.

ABSTRACT

[*The Institutionalization of the Social Sciences in Quebec*] The object of this article is the analysis of the foundation and the development of the School of Social Sciences at Laval University (Quebec) which, between the years 1940 and 1950, played a determining role in

89. Mais déjà, à cette période, les spécialistes en sciences sociales tentent de modifier cette situation de dépendance : fondation de revues et de sociétés savantes, création de prix, mise sur pied d'un enseignement doctoral, etc.

90. C'est l'hypothèse qui permettrait de confirmer ou d'infirmer l'analyse de la rentabilité économique et symbolique que les études en sciences sociales ont pour les différentes classes sociales. Cette analyse, qui sera l'objet d'un autre texte, exige que l'on étudie non seulement les mécanismes ou facteurs (ex. l'origine sociale) responsables de l'orientation des étudiants vers ces disciplines, mais aussi les phénomènes de sélection ou élimination scolaire et post-scolaire (*i. e.* sur le marché du travail). Il sera alors nécessaire de se demander si les sciences sociales constituent, à cause des facilités de refuge et des prestiges de la mode, une « voie de relégation » et pourquoï le taux de féminisation y est particulièrement élevé.

the process of institutionalizing these disciplines in Quebec. Particular attention is paid to the appearance of a group of permanent specialists, who tried to obtain social recognition of their intellectual and scientific activities and who adopted different strategies (imitation of a style of teaching, use of foreign personnel, alliance with other disciplines, support for social groups, etc.). The creation of such a group not only correlated with dispossessing those who were excluded from it, that is in the late 40's those with theological, philosophical or legal training, but also was accompanied by a redefinition of the functions which the different centers of power in the political division of labor fulfilled and by a redefinition of political work itself.

RESUMEN

[*La institucionalización de ciencias sociales en Quebec*] El objeto de este artículo es el de analizar, la puesta en marcha y el desarrollo de la Escuela de ciencias sociales de la Universidad de Laval (Quebec) que, entre los años 1940 y 1950, realizaba un papel determinante en el proceso de institucionalización de esas disciplinas en Quebec. Una atención particular es acordada a la aparición de un cuerpo de especialistas permanentes, que tratan de obtener un reconocimiento social de sus actividades intelectuales y científicas y que adoptan diversas estrategias (imitación de un modelo de enseñanza, alianza con miembros de otras disciplinas, apoyo a grupos sociales, etc.). La constitución de un tal cuerpo no est solamente correlativa de una desposesión de aquellos que son excluidos, es decir aquellos que, al final de los años 40, no tenían que solo una formación teológica, filosófica, o jurídica, además aquello se acompaña de una redefinición de las funciones que cumplen las diversas instancias en la división del trabajo político y de una redefinición del trabajo político, él mismo.